



SocramBanque

2024 RAPPORT ANNUEL





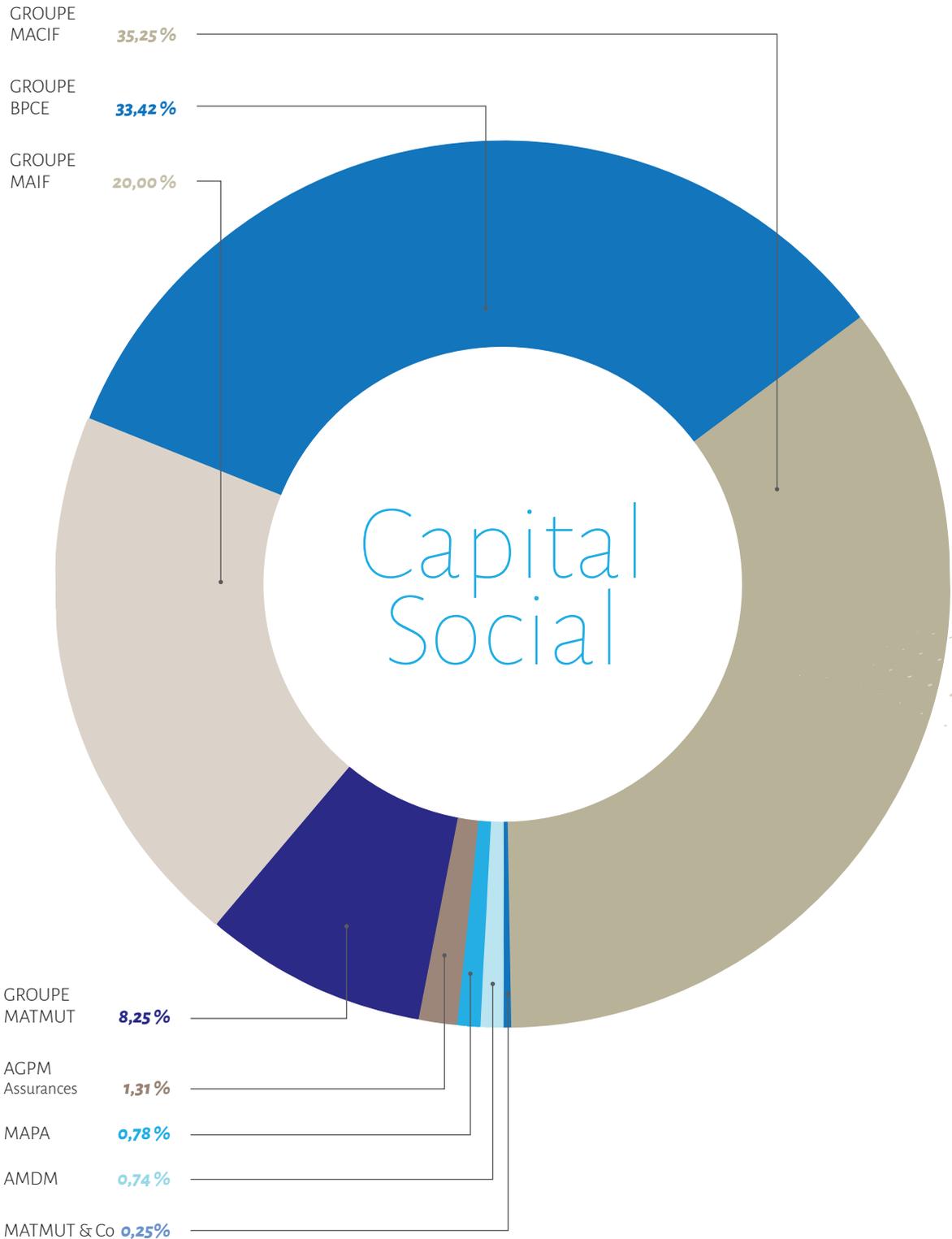


Sommaire



Socram Banque	4
Conseil d'administration	6
Direction	8
Extrait du Rapport de Gestion	10
Rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises	26
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	34
Bilan consolidé	40
Compte de résultat consolidé	43
Annexe aux Comptes consolidés	44
Rapport des Commissaires aux comptes	64
Résolutions	68

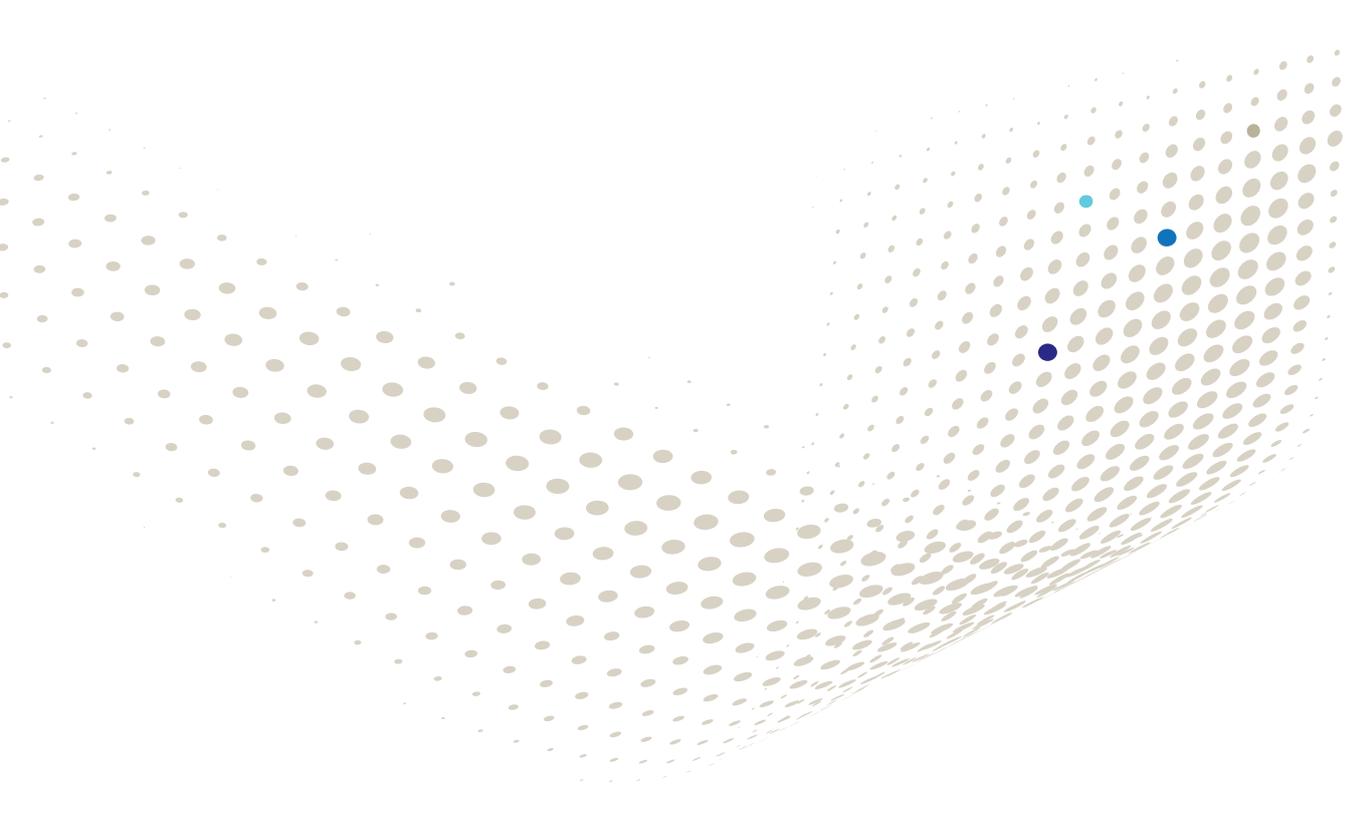
Socram Banque





Actionnaires

AU 1 ^{ER} JANVIER 2025	Nombre d'actions détenues
GROUPE MACIF	1 233 742
GROUPE BPCE	1 169 700
GROUPE MAIF	700 004
MATMUT	288 750
AGPM ASSURANCES	45 693
MAPA	27 328
AMDM	26 024
MATMUT & Co	8 750
AUTRES	9
Total	3 500 000



Conseil d'administration

au 1^{er} janvier 2025



Administrateurs

Pascal MICHARD

Président du Conseil d'Administration

• GROUPE MACIF

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France

Représentée par Odile EZERZER, Directrice Générale, Mutavie

Rémi CERDAN

Administrateur Macif

Jérôme MARCEL

Administrateur Macif

Luca HAIDARI

Directeur Stratégie et Performance, Macif

• GROUPE BPCE

BPCE

Représentée par **Thierry MIRANDE**, Directeur Assurance des Emprunteurs, Natixis

Daniel SPITZKI

Directeur Contrôle de Gestion Stratégie Groupe, Groupe BPCE

• GROUPE MAIF

Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France

Représentée par Arnaud COURDESSES, Administrateur, Maif

Hélène N'DIAYE

Directrice Générale Adjointe en charge de la Direction Assurances de Personnes, DATA et Actuariat Produit, Maif

Milène GREHAN

Directrice Participations stratégiques, M&A et Financement, Maif

• GROUPE MATMUT

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes

Représentée par Virginie LE MEE, Directrice de la Coordination Stratégique Finance et Risques, Matmut

Matmut & Co

Représentée par Tristan de LA FONCHAIS, Directeur Général Adjoint, Matmut & Co

• AGPM ASSURANCES

Assurance Générale de Prévoyance Militaire

Représentée par Ugo MARINELLI, Directeur Financier et Technique, AGPM

• MAPA

Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires

Représentée par Vincent LOIZEIL, Directeur Général, MAPA

• AMDM

Assurance Mutuelle des Motards

Représentée par Patrick JACQUOT, Président-Directeur Général, AMDM

Censeurs

Nicolas GOMART

Directeur Général, Matmut

Jocelyn CHARLIER

Directeur de la Distribution et Relations Sociétaires, Macif

Comités spécialisés du conseil d'administration

- **COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES**

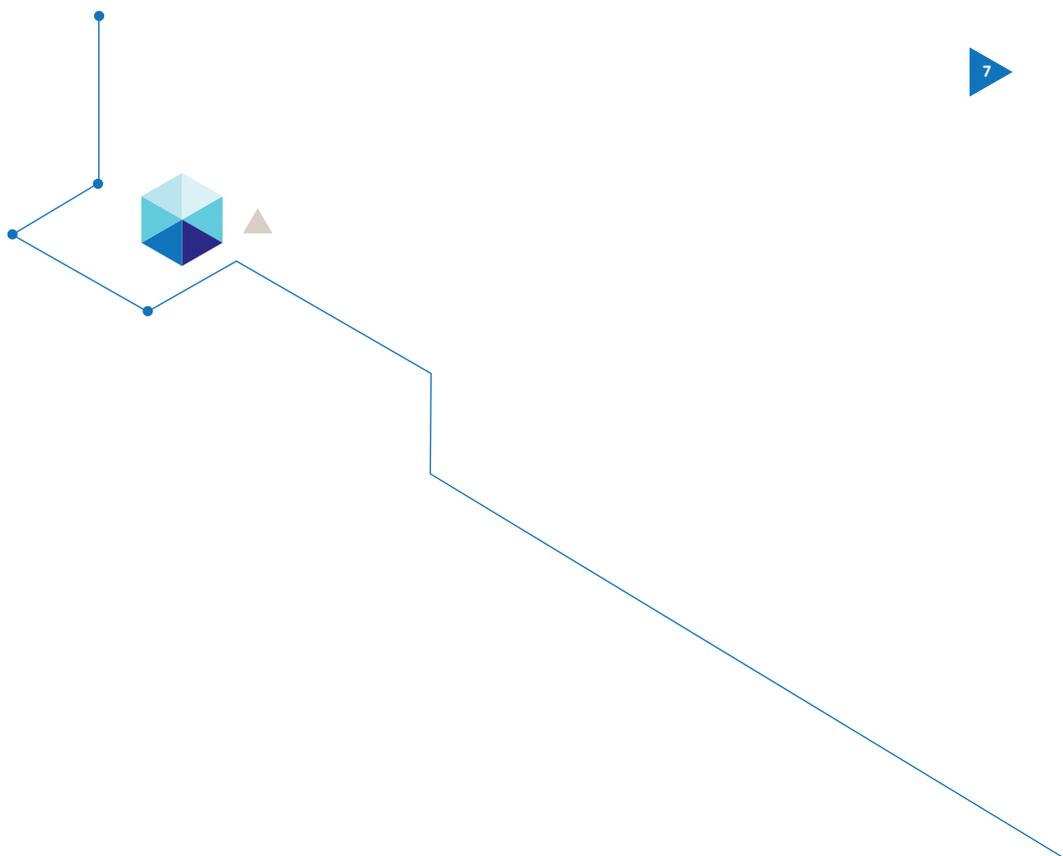
Daniel SPITZKI
Président

Odile EZERZER
Milène GREHAN
Virginie LE MEE

- **COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

Nicolas GOMART
Président

Patrick JACQUOT
Rémi CERDAN
Arnaud COURDESSES



Direction

au 1^{er} janvier 2025

Dirigeants effectifs

au sens de l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier

Philippe MOULAY

Directeur Général

Pierre LETORET-LAMARE

Directeur Général Délégué / Directeur Finance,
Comptabilité et Pilotage Économique

Comité de direction

Philippe MOULAY

Directeur Général

Pierre LETORET-LAMARE

Directeur Général Délégué / Directeur Finance,
Comptabilité et Pilotage Économique

Jean-Marcel CHESNEAU

Directeur Organisation, Projets et SI

Fabrice DALLET

Directeur Juridique, Risques et Conformité

Philippe MOULAY (par intérim)

Directeur Développement et Expérience Client

Nadège DUPRIEZ-BENTO

Directrice Ressources Humaines et Service Généraux

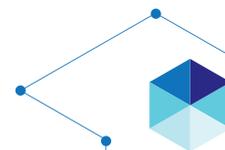
Yann MARCHAND

Directeur Audit Interne

Isabelle PREDIAL

Directrice Relations Clients et Opérations Bancaires

Données clés



2024

2023

Dossiers de crédits réalisés dans l'année	51 471	60 002
Ouverture de livrets bancaires dans l'année	4 141	8 125
Clients	352 454	402 620
Crédits en portefeuille (encours global)	184 260	187 405
Comptes à vue en portefeuille	32 437	73 190
Livrets bancaires en portefeuille	92 124	110 970
Encours comptes à vue et livrets bancaires	796 M€	1 044 M€
Encours de prêts global	1 356 M€	1 375 M€
PNB consolidé	39,1 M€	41,6 M€
Résultat net consolidé	0,2 M€	1,7 M€



Extrait du rapport de Gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2024, soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2024. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de sa séance du 10 mai 2023, le Conseil d'administration a adopté son Règlement intérieur. Ce Règlement vient préciser les modalités de fonctionnement du Conseil (convocations, feuilles de présence, rôle du président dans l'organisation des débats, votes, procès-verbaux...), notamment dans le cadre des réunions à distance.

Nous vous présentons ci-dessous le rapport de gestion commun aux comptes sociaux et aux comptes consolidés.

• Activité de la société

• CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

L'année 2024 montre une activité économique modeste, impactée par un environnement politique et international incertain. La croissance de l'économie française devrait s'établir autour de 1,1 %, essentiellement portée par les exportations et les dépenses publiques.

Toujours impactée par l'inflation, la consommation des ménages est atone, notamment concernant les dépenses structurantes telles l'acquisition de véhicules ou la réalisation de projets immobiliers.

L'inflation en 2024 a connu un ralentissement et devrait ressortir en moyenne à 2,2 % (IPC), passant de 3,1 % en janvier à 1,3 % en décembre. Avec cette augmentation du revenu disponible brut des ménages, le taux d'épargne s'accroît sur cette période, en s'affichant à 18 % sur les dernières périodes de l'année 2024 ce qui constitue un point haut historique.

Dans ce contexte de faible croissance économique et de maîtrise de l'inflation, les taux ont poursuivi sur 2024 leur baisse déjà entamée fin 2023,

confirmant le retournement de cycle observé après la période post-covid. La Banque Centrale Européenne, dans ce contexte a pu réaliser quatre baisses de ses taux directeurs (juin à décembre) en adoptant une posture prudente et mesurée par pas de « 25 centimes ».

La rémunération des produits d'épargne a suivi la tendance baissière des taux, avec un effet de décalage, du fait de la décision de gel pour le Livret A à 3 % ou d'une volonté de rester attractif sur le Livret d'Epargne Populaire qui est passé de 6 % à 4 % sur la période.

Les immatriculations de véhicules particuliers neufs s'établissent à 1,72 millions de véhicules, en baisse de 3 % par rapport à 2023 (c/+16 % en 2022).



Après une année 2023 en forte croissance, l'année 2024 est restée étale en Europe et en recul en France. Avec d'une part une transformation du marché qui devrait évoluer vers plus de véhicules hybrides et électriques mais qui peine à trouver sa place et d'autre part un renchérissement des prix d'acquisition les ventes de véhicules neufs sont comme, en 2023, moroses. Avec 5,3 millions d'immatriculations sur l'année 2023, les acquisitions de véhicules d'occasion sont restées au niveau des trois dernières années en deçà de la crise COVID ou les niveaux étaient plutôt de 5,7 M€ à 6 M€ pour 2021.

Pour les structures adhérentes à l'Association des Sociétés Financières, les financements par crédit classique d'automobiles neuves sont en repli de -28,7 % alors que les opérations de location avec option d'achat progressent de +7,3 %, les financements à crédit de véhicules d'occasion affiche un retrait de -17,6 % et la location avec option d'achat connaît une croissance de 30,4 %.

● FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2024 reste marquée par un contexte économique et politique perturbé. Ces turbulences, incertitudes et situation de polycrises ont encore une fois mis à l'épreuve la résilience de Socram Banque qui a gardé son cap et avancé vers ses objectifs.

En 2024, les ménages français ont préféré reporter leurs recours au crédit à la consommation au profit de l'épargne. Pour autant, Socram Banque a continué à œuvrer activement, qu'il s'agisse d'améliorer, de compléter ses offres de produits, de mettre en marché la LOA ou encore de diversifier ses activités avec la signature de nouveaux partenariats. Qu'il s'agisse de sécuriser ses parcours de souscription avec de l'open banking notamment, ou de renforcer ses dispositifs de lutte contre la fraude, sujet d'importance pour la place en 2024.

L'année écoulée aura également été riche et constructive sur le plan social avec la modernisation des accords d'entreprise pour les rendre plus lisibles, attractifs en lien avec la performance et fidélisants.

Enfin, face aux enjeux écologiques et à l'urgence climatique, Socram Banque a intensifié ses efforts pour réduire son empreinte carbone. À ce titre, Socram Banque a initié des travaux qui visent à respecter les normes et obligations de la CSRD.

Par ailleurs, un projet d'implantation de panneaux solaires a été réalisé sur la période, lui permettant de réduire son empreinte carbone et d'atteindre son autosuffisance en termes de consommation électrique.

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des travaux du plan stratégique dans lequel les réalisations ont porté notamment sur la mise en place d'une gouvernance data, d'une définition des premiers cas d'usage de la donnée sur la simplification des parcours, les premières expérimentations de commercialisation de la LOA, ou encore d'une sécurisation des outils de souscription via internet pour les nouveaux partenaires.

En parallèle, Socram Banque a amorcé des travaux d'élaboration du futur schéma directeur du Système d'Information en lien avec le périmètre d'activité de l'entreprise qui se concentrera en 2026 pour les dépôts sur la gestion uniquement de l'épargne bancaire.

Par ces évolutions, Socram Banque conforte sa diversification dans le financement des projets des clients et, au final, une sensibilité un peu moindre au secteur de l'automobile.

Ainsi, ses clients et partenaires sont particulièrement satisfaits de leur relation avec une perception de la qualité de ses services >90 % sur le crédit.

Une opération de refinancement structurée sur la base d'une nouvelle structure d'opération de titrisation a été réalisée au cours de l'exercice pour 440 M€. Des travaux ont également été initiés sur le renouvellement du protocole de soutien des actionnaires à finaliser en 2025.

Sur le plan de la gouvernance, suite à un départ en retraite, un nouveau Dirigeant Effectif est arrivé au cours du premier semestre. En complément de son mandat, il occupe le poste de Directeur Finance, Comptabilité et Pilotage Économique.

● **ACTIVITÉ DE SOCRAM BANQUE**

Dans ce contexte économique avec une croissance hésitante et une confiance des ménages au plus bas, Socram Banque a enregistré des résultats commerciaux en recul par rapport à 2023 sur les activités de crédit à la consommation et sur les activités d'épargne bancaire.

L'ACTIVITÉ CRÉDIT

La production de Socram Banque a baissé de 14,2 % par rapport à 2023 en termes de crédits octroyés (avec 51 471 dossiers) et de 21 % en termes de fonds mis à disposition qui ressortent à 524 M€.

Encours

Socram Banque comptait, à la clôture de l'exercice, 184 260 crédits en cours pour un montant de 1 355 517 K€, soit quasi à l'équilibre en montant par rapport à fin 2023 (-1,4 %).

LES ACTIVITÉS COMPTES À VUE ET ÉPARGNE BANCAIRE

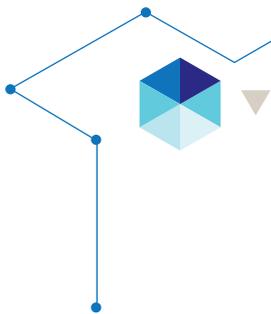
Dans un contexte de gestion extinctive de l'activité de compte à vue, le portefeuille comprend au total 124 561 comptes ou livrets, en recul de 32 % au regard de 2023, pour un encours en date valeur de 796 millions d'euros à la fin de l'exercice.

Les dépôts à vue et d'épargne sont en baisse de 24 % par rapport à 2023.

Portefeuille à fin d'exercice	2024	EN %	2023	EN %
Comptes à vue	32 437	26,0 %	73 190	39,7 %
Livrets et comptes d'épargne	92 124	74,0 %	110 970	60,3 %
TOTAL	124 561	100 %	184 160	100 %

Solde fin de mois - fin d'exercice (K€)	2024	EN %	2023	EN %
Comptes à vue	192 963	24,2 %	319 362	30,6 %
Livrets et comptes d'épargne	603 058	75,8 %	724 794	69,4 %
TOTAL	796 021	100 %	1 044 156	100 %

* Données de gestion au 31/12/2024



La politique financière et le refinancement

La gestion financière de Socram Banque a pour objectif principal de contribuer à sécuriser les ressources et les emplois financiers découlant des activités de l'établissement en assurant l'équilibre entre l'obtention des meilleures conditions et les objectifs de sécurité, de solvabilité et de rentabilité.

Sa déclinaison a pour fonction de sécuriser la continuité des opérations, le maintien des marges et des revenus de l'entreprise et non de se livrer à des opérations d'arbitrage ou spéculatives dans le seul but de réaliser des gains financiers en dehors de l'activité statutaire de l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction de l'évolution de la structure de son bilan, caractérisée par l'augmentation de l'écart entre les emplois clientèle (augmentations de l'encours crédit) et les ressources clientèle (diminution des dépôts conservés au bilan) en raison de la gestion extinctive des comptes à vue.

À cet effet, Socram Banque a formalisé, en 2022, avec ses actionnaires le renouvellement du protocole de soutien en cas de crise de liquidité pour un montant de 150 M€, à effet du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 3 ans. Des travaux ont été menés pour proposer le renouvellement de ce protocole dans les mêmes conditions avec les actionnaires.

Les refinancements levés sur les marchés proviennent:

- D'une opération de titrisation réalisée en avril 2024 pour un montant de 440 millions d'euros, rechargeable sur douze mois.
- De l'émission de titres de taux de marchés dans le cadre du programme de titres négociables à court ou moyen terme pour un montant de 15 millions d'euros.

À la clôture de l'exercice, Socram Banque compte 30 M€ d'emprunts bancaires, 113 M€ de titres de créances négociables ainsi que 440 M€ liés à l'opération de titrisation publique initiée en avril 2024

Au 31 décembre 2024, la structure de refinancement est la suivante :

Refinancement	2024	
	EN K€	EN %
Fonds propres	231 813	15,58 %
Fonds de garantie	52 000	3,49 %
Collecte bancaire	621 464	41,76 %
Emprunts bancaires	30 000	2,02 %
Titres de taux de marché	103 000	6,92 %
Titres de taux mutuelles	10 000	0,67 %
Titrisation	440 000	29,56 %
TOTAL	1 488 277	100 %



La politique de gestion des risques

● LE CADRE DU CONTRÔLE INTERNE

Socram Banque a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne pour répondre aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014 mis à jour, ainsi qu'à l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds et des ressources économiques.

Ce dispositif, piloté par les instances dirigeantes et intégré aux processus opérationnels, s'organise autour de deux directions, la Direction Juridique, Risques et Conformité et la Direction Audit Interne, avec comme objectif la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Socram Banque tels que définis par les cadres réglementaires et prudentiels.

LE CONTRÔLE PERMANENT

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, Socram Banque dispose d'un dispositif de contrôle permanent placé sous la responsabilité de la Direction Juridique, Risques et Conformité dont le directeur est responsable de la fonction gestion des risques, rattaché au Directeur Général.

Les fonctions du contrôle permanent et de vérification de la conformité, deux des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne sont assurées par le Directeur Juridique, Risques et Conformité.

Socram Banque a défini l'organisation des fonctions concourant à l'exercice du contrôle interne à tous niveaux et pour toutes les unités dans des conditions garantissant :

- la séparation des tâches entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation / règlement,
- l'existence de deux niveaux de contrôle permanent. Les missions de contrôle permanent incombant à la Direction Juridique, Risques et Conformité affectées au contrôle permanent sont :
 - d'élaborer la cartographie assurant que tous les risques de Socram Banque sont couverts par un dispositif de maîtrise des risques, y compris en incluant les prestations de services externalisées,
 - d'assurer le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées,
 - de collaborer à la maîtrise d'ouvrage pour la déclinaison des outils informatiques dédiés au contrôle permanent,
 - d'assurer la consolidation des contrôles de premier niveau et la qualité des contrôles réalisés,
 - de réaliser et décliner le plan de contrôle de second niveau et les plans d'actions selon les résultats des contrôles,
 - de contribuer aux politiques de risques encadrant l'ensemble des risques et le contrôle des activités de l'établissement,
 - d'élaborer les plans d'actions de remédiation du risque de non-conformité,
 - d'être une interface avec l'ACPR.

Au global, les résultats de ces contrôles permanents et la détection éventuelle de risques ou de dysfonctionnements font l'objet d'un reporting à la Direction Générale notamment dans le cadre des comités dédiés et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place de plans d'actions permettant la prévention ou la correction des risques identifiés.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le responsable de la fonction d'audit interne, l'une des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne est assurée par le Directeur Audit Interne qui est rattachée au Directeur Général.

La mission de la Direction Audit Interne de Socram Banque est d'assurer par un contrôle périodique de 3^{ème} niveau la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne, selon les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et de l'arrêté du 6 janvier 2021 en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et de gel des avoirs. L'audit interne a pour périmètre toutes les activités de Socram Banque, y compris celles qui sont externalisées.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux Dirigeants Effectifs et à l'Organe de Surveillance de Socram Banque :

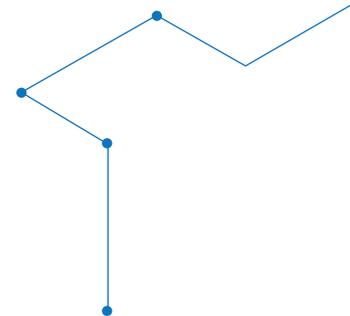
- du niveau de risques effectivement encourus, du respect des procédures, de la conformité des opérations, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent,
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques et du dispositif de contrôle interne,
- du caractère adéquat des processus mis en place pour maîtriser ses activités et gérer ses risques,
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Pour remplir sa mission, la Direction Audit Interne établit et tient à jour un inventaire du périmètre d'audit de l'établissement. Elle s'assure que l'ensemble des activités et des risques correspondants est couvert par des audits complets, réalisés selon des cycles dont la périodicité est définie en fonction du niveau de risques global de chaque activité et processus et qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans au maximum. Elle a recours à des expertises externes si nécessaire pour participer à la réalisation des missions d'audit.

Le programme annuel de la Direction Audit Interne est validé par le Comité d'audit et des risques.

Les missions de l'audit interne donnent lieu à la formulation de recommandations classées par ordre d'importance, lesquelles font l'objet d'un suivi régulier.

Au cours de l'année 2024, la Direction Audit Interne a réalisé son plan d'audit conformément aux prévisions. Elle a également assuré une restitution de la mise en œuvre des recommandations au Comité d'audit et des risques afin de favoriser, s'il y a lieu, la remontée des alertes à sa destination et en application des dispositions de l'arrêté 3 novembre 2014 modifié sur le contrôle interne.



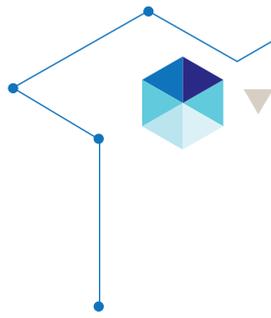
● LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE, SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES RISQUES

Dans le cadre de l'organisation de son contrôle interne, Socram Banque définit sa politique de gestion de ses activités et des risques auxquels l'établissement est exposé dans les politiques mentionnées ci-après :

- Politique d'Organisation Générale,
- Politique de Gestion du Dispositif de Contrôle Interne,
- Politique de Gestion de l'Activité Financière et des Risques Financiers,
- Politique de Gestion de l'Activité Crédit et des Risques de Crédit et de Contrepartie,
- Politique de Gestion des Activités et des Risques Opérationnels,
- Politique de Gestion de la Conformité des Activités et du Risque de Non-Conformité.

Conformément aux dispositions des directives CRD4 et de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne en matière de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, le Conseil d'administration lors de la séance du 07 mai 2024 a nommé le Directeur Juridique Risques et Conformité comme responsable de la fonction de gestion des risques.

Le Plan Préventif de Rétablissement a été mis en place sur le premier semestre 2017 et fait l'objet, depuis, d'une actualisation au plus tous les deux ans.



LES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée :

- ▶ **au risque de crédit et de contrepartie** : l'activité principale de Socram Banque étant l'octroi de crédit,
- ▶ **au risque de concentration sur un même groupe de clients** : Socram Banque distribue ses produits majoritairement auprès de personnes physiques sociétaires et clients des Mutuelles d'assurance, leurs filiales et leurs salariés.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de suivre la qualité du portefeuille client (stock et production nouvelle) tant sur l'activité Crédit que sur l'activité Comptes à vue/Epargne bancaire.

Concernant le risque de crédit et de contrepartie, le risque de défaut de la contrepartie est matérialisé par le non recouvrement par Socram Banque des créances portées sur ses clients : crédits ou soldes débiteurs dans le cadre de l'activité Comptes à vue.

Concernant le risque de concentration, Socram Banque évalue son exposition par contrepartie ou groupe de contreparties à un niveau lui paraissant raisonnable, dans le cadre d'une activité par ailleurs réalisée auprès d'une clientèle quasi-exclusivement constituée de particuliers, sur le territoire national et avec des encours moyens unitaires faibles.

En complément des ratios réglementaires, des limites internes sont définies dont le respect fait l'objet d'un suivi avec information auprès des différentes instances.

Sur le plan réglementaire, Socram Banque calcule ses expositions pondérées selon la méthode standard.

LES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités financières, Socram Banque est exposée :

- ▶ **au risque de taux**, Socram Banque ayant des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixes et à taux variables.

Afin de respecter l'objectif de gestion du risque de taux, Socram Banque met en œuvre une politique de couverture :

- visant à protéger la marge financière,

- assise sur une approche par bandes de maturité des gaps de taux,
- privilégiant le recours à des swaps payeurs taux fixe.

- ▶ **au risque de liquidité**, Socram Banque pouvant faire appel aux marchés financiers ou à des partenaires bancaires pour compléter le refinancement de son activité de crédit.

Dans le cadre de sa gestion de la liquidité, Socram Banque a défini conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié :

- le niveau de tolérance de l'établissement au risque de liquidité et les limites afférentes,
- des plans d'urgences : simulations en cas de fermeture temporaire des marchés en tenant compte du protocole de soutien des actionnaires entré en vigueur le 1^{er} avril 2022, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2025,
- un plan de rétablissement de la liquidité à travers le soutien des actionnaires.

- ▶ **au risque de contrepartie et de concentration**, sur son portefeuille titres, ses engagements de refinancement au moment du tirage et sur les instruments dérivés.

Pour répondre à ce risque, Socram Banque retient, comme contreparties éligibles à ses engagements de refinancement et ses opérations sur instruments dérivés, les établissements bancaires européens sélectionnés selon leur qualité.

- ▶ **au risque de titrisation**, y compris le risque de réputation de façon limitée. En effet, Socram Banque réalise des opérations de titrisation (en qualité d'initiateur) qui, une fois mises en place, peuvent être orientées vers des conduits bancaires ou apportées en collatéral auprès de la BCE.

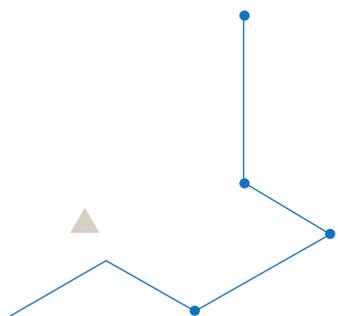
Ces risques font l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de mesurer l'exposition de Socram Banque à ces risques et le respect des seuils et limites définis par l'entreprise.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques opérationnels, de par les opérations quotidiennes de l'établissement. Socram Banque définit son risque opérationnel comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Dans le cadre des orientations définies sur l'exposition aux risques opérationnels, Socram Banque s'appuie sur :

- ▶ **des lignes directrices du pilotage** des prestations de services essentielles externalisées,
- ▶ **des lignes directrices de la gestion du risque informatique** et de la politique de sécurité du système d'information,



- ▶ **des lignes directrices du dispositif de gestion** de continuité,
- ▶ **des lignes directrices de protection des données** à caractère personnel
- ▶ **une collecte des incidents** qui permet l'identification des éléments de risque, la quantification de leur criticité et l'adaptation éventuelle de la cotation des risques identifiés dans la cartographie des risques et de leurs plans d'actions.

Ces risques opérationnels font l'objet d'un suivi auprès des différentes instances dans le cadre de reportings ou de points dédiés en fonction des risques relevés.

LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques de non-conformité, du fait de ses opérations quotidiennes et de son environnement réglementaire.

La définition du risque de non-conformité, telle que retenue par Socram Banque, intègre notamment les mesures de vigilance au regard de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), l'application du dispositif de gel des avoirs de la lutte contre la corruption et la trafic d'influence et le respect des règles de protection de la clientèle.

Sur le volet Conformité : l'avis conformité sur les projets en cours, les nouveaux process et produits, doit être sollicité.

Un dispositif de veille réglementaire a été structuré autour de la fonction conformité avec pour objectif une anticipation des évolutions réglementaires, permettant à Socram Banque de s'assurer de leur intégration dans les plans projets.

La politique RSE

Soucieuse de contribuer à un monde plus juste et plus durable, Socram Banque poursuit ses engagements en faveur d'une transition répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques actuels. Sa Charte RSE formalise une démarche globale en lien avec ses valeurs, ses métiers et ses ambitions, guidant ses actions autour de trois axes majeurs :

- ▶ Agir en organisme financier engagé
- ▶ Agir en acteur économique volontaire au sein du territoire
- ▶ Agir en employeur responsable

Dans une démarche volontariste de l'entreprise en matière de RSE, le dispositif de rémunération variable de ses dirigeants effectifs intègre désormais un objectif permettant de mesurer la mise en œuvre des principaux engagements posés dans la Charte.

En 2024, Socram Banque a concentré son action sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à son fonctionnement, levier identifié dans le cadre du bilan carbone pour améliorer son empreinte écologique. Ainsi, l'année a vu la livraison d'un chantier important avec l'installation d'ombrières photovoltaïques, de citernes de récupération des eaux de pluie, d'une noue dédiée au rafraîchissement des espaces ainsi que d'une nouvelle pompe à chaleur sur l'un de ses deux sites.

Par ailleurs, avec une progression de son « portefeuille vert » de 32 % en nombre de contrats et de 39 % en montant des encours, Socram Banque poursuit en 2024, auprès de ses distributeurs et clients finaux, son action en faveur de la mobilité durable et des travaux de rénovation énergétique.

Au-delà de ces enjeux environnementaux, Socram Banque s'engage au sein du territoire local, en lien avec ses acteurs ; 2024 a été l'occasion de confirmer son soutien associatif local et de participer à des initiatives professionnelles, culturelles et sportives contribuant au rayonnement du territoire niortais.

Enfin, l'année aura été riche et constructive sur le plan social. À l'issue de travaux de fond menés avec les organisations syndicales, les accords sociaux ont été modernisés. Dans le même temps, l'entreprise a renforcé sa démarche en faveur du développement des compétences, de l'égalité professionnelle ou encore de la qualité de vie au travail.



Comptes

● COMPTES SOCIAUX

MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2024.

RÉSULTAT

L'exercice 2024 fait ressortir un déficit net de 2 252 838,92€.

Le résultat social est caractérisé par une baisse du Produit Net Bancaire en raison principalement de la baisse ces trois dernières années de la production, de l'impact de la hausse des taux d'intérêt et de la poursuite du « run-off » des comptes à vue. Le coût du risque augmente en raison de la hausse de l'encours douteux.

Au global, le résultat net social est en repli de 4 099 K€ par rapport à 2023.

● COMPTES CONSOLIDÉS

MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2024.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

- ▶ Socram Banque,
- ▶ Les Sociétés Civiles Immobilières suivantes détenues à 100 % par Socram Banque :
 - SCI du 24 février,
 - SCI du Vieux Colombier,
 - SCI 24/24.
- ▶ La Sarl Socram Immo détenue à 100 % par Socram Banque dont l'objet social est la location de biens de toute nature et notamment de mobiliers, de matériels informatiques et d'aménagements.
- ▶ Le Fond Commun de Titres (TitriSocram 2024).

● PASSAGE DES COMPTES SOCIAUX AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés s'analyse ainsi :

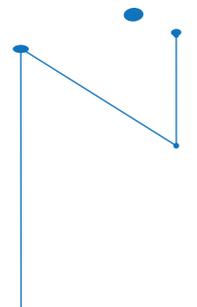
Résultat net social 2024	- 2 253 K€
Résultat des filiales intégrées	+ 1 261 K€
Annulation des effets des amortissements dérogatoires	
Impact des détitrisations	+ 320 K€
Impact sur les impôts	+ 897 K€
Résultat net consolidé 2024	+ 225 K€

● RÉSULTAT

Le produit Net Bancaire consolidé se contracte de 6 % sous l'effet conjugué d'une production moindre ces dernières années, de la hausse des taux d'intérêt et de la poursuite du run-off du portefeuille des comptes à vue.

Le coût du risque est en augmentation de 2,04 M€ en raison de la hausse de l'encours douteux.

Au global, le résultat net consolidé, ressort à 225 K€, en recul de 1 495 K€ par rapport à celui de l'exercice 2023.



Ratios réglementaires

Sur la base des comptes consolidés, les ratios réglementaires*, sont les suivants au 31 décembre 2024 :

● RATIO DE SOLVABILITÉ

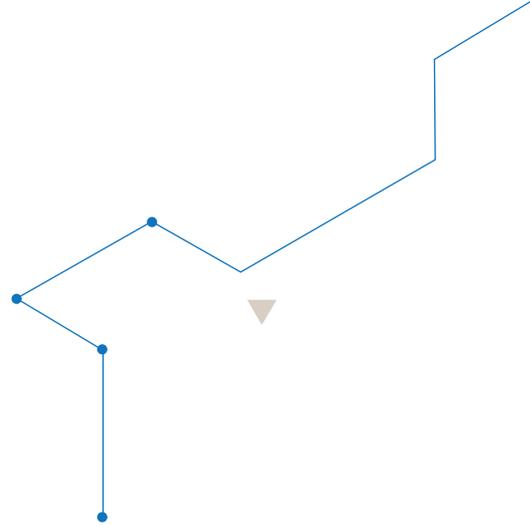
Fonds propres de catégorie 1 <i>(Avant affectation du résultat)</i>	227 623 K€
Fonds propres de catégorie 2	NÉANT
Expositions pondérées	1 197 617 K€
Ratio de solvabilité	19,12 %
Seuil réglementaire au 31/12/2024	11,5 %

● RATIO DE LIQUIDITÉ : LCR, POUR UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE 100 %, CALCULÉ AU 31/12/2024

Sorties nettes de Trésorerie	15 068 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 1	89 420 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 2	10 200 K€
Ratio LCR	661,14 %

● LE COEFFICIENT DE DIVISION DES RISQUES : AUCUN ENCOURS SUR UN MÊME CLIENT N'EXCÈDE 25 % DES FONDS PROPRES DE SOCRAM BANQUE.

*Ces ratios n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part des Commissaires aux comptes.

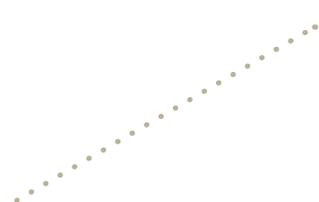


Décomposition du solde fournisseurs (Comptes sociaux)

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Les données concernent uniquement les opérations hors activités bancaires.

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 JOUR	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	98					38
Montant total des factures concernées en TTC	163 768,35	279 609,86	58 794,16	18 978,19	207,40	357 589,61
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	0,67 %	1,15 %	0,24 %	0,08 %	0,001%	1,47 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues				-		
Montant total des factures exclues en TTC				-		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel inscrit sur les factures					



Les participations

Les Sociétés contrôlées au 31 décembre 2024 sont :

- ▶ trois Sociétés Civiles Immobilières portant les immeubles d'exploitation de Socram Banque (SCI 2 rue du 24 Février, SCI 24R24, SCI Vieux Colombier) ;
- ▶ deux S.A.R.L., à savoir Socram Immo, propriétaire de biens meubles qu'elle loue à Socram Banque pour le fonctionnement de cette dernière et Via Finances, « laboratoire » de nouveaux produits.
- ▶ un fond commun de Titres (FCT TitriSocram 2024).

La répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31 décembre 2024, des parts significatives du capital social :

- ▶ MACIF possède plus du tiers du capital social,
- ▶ BPCE possède plus du tiers du capital social,
- ▶ MAIF possède le cinquième du capital social,
- ▶ MATMUT possède plus du vingtième du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié de Socram Banque ne participe au capital de notre Société.



Résultats sociaux : Proposition d'affectation

L'exercice écoulé se traduit par un déficit de - 2 252 K€ en comptes sociaux.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Report à nouveau créditeur début de période	6 148 262,05
Perte nette de l'exercice	-2 252 838,92
Dividendes à hauteur de 0,00 € par action	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau créditeur fin de période	3 895 423,13 €
	7 723 262,05 €

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2022	2023	2024
Dividende versé par action	0,40 €	0,45 €	0 €

Jetons de présence

Au regard des travaux du plan stratégique et de l'éventualité de compléter le dispositif de gouvernance par de nouveaux comités spécialisés, il est proposé de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2024 à un montant maximum de 80 000 €.

Encadrement des rémunérations dans le secteur bancaire

Nous portons à votre connaissance que l'ensemble des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier s'élève à 903 626 €.

Nomination d'un administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts de Socram Banque, Monsieur Jérôme Marcel a été nommé le 8 octobre 2024 administrateur, en remplacement de Monsieur Alain Lebrun, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

État de la participation des salariés

Aucune action de Socram Banque n'est détenue par les salariés de la Société.

Évènement important survenu entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport

Lors de sa séance du 18 mars 2025, le Conseil d'administration a proposé aux actionnaires le renouvellement du Protocole de soutien dans les mêmes conditions notamment sur un engagement maximum de soutien de 150 M€ pour une nouvelle durée de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028.

Les perspectives d'avenir

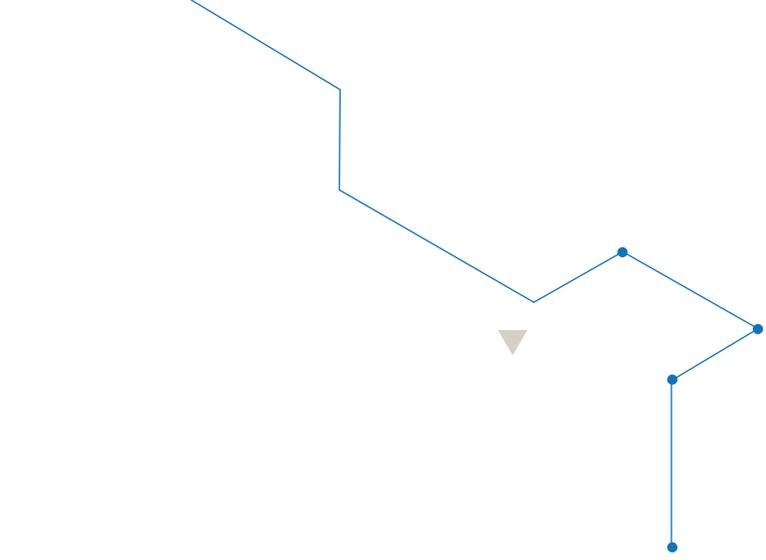
Dans un contexte toujours incertain, Socram Banque conservera son cap de diversification de son offre et de ses canaux pour être au plus près des attentes de ses partenaires et des besoins de leurs sociétaires ou clients. Socram Banque relèvera avec détermination et optimisme les nombreux défis qui l'attendent pour les transformer en réussites.

L'année 2024 a été marquée par le changement des habitudes de consommation des ménages qui ont fait preuve d'attentisme préférant, dans un contexte incertain, différer leurs projets et renforcer leur épargne.

Pour 2025, l'incertitude pèsera sur la croissance dans un contexte favorable de stabilisation de l'inflation mais qui restera conditionné à la reprise de la consommation des ménages.

Le plan stratégique 2024-2027, validé par le Conseil d'administration, est axé sur la croissance et l'amélioration de la performance opérationnelle s'appuyant sur les forces de Socram Banque ou de son écosystème, en réponse aux besoins des partenaires et de leurs sociétaires à travers le financement et l'épargne.

Son ambition est d'être un acteur bancaire engagé pour accompagner les transitions à travers le financement (mobilités durables, rénovation énergétique, soutien du pouvoir d'achat, ...) et l'épargne responsable et ainsi se positionner comme un acteur au cœur des évolutions sociétales à venir. Forte de ses enjeux, l'année 2025 représente une étape cruciale dans la dynamique de développement de Socram Banque.



La présentation des comptes annuels

Nous vous présentons en détail les comptes annuels 2024 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont conformes à la réglementation.

Vos Commissaires aux comptes relatent l'accomplissement de leur mission dans leur rapport sur les comptes annuels.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, et de donner quitus aux administrateurs en fonction, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Résultats financiers des cinq derniers exercices en euros

NATURE DES INDICATIONS	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
Nombre d'actions émises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire	52 257 04	47 783 305	45 863 454	42 149 145	38 509 59
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	6 721 460	6 157 296	4 651 265	2 754 791	413 197
Impôt sur les bénéfices	2 320 425	1 580 720	1 135 176	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	290 029	574 571	2 282 461	1 846 071	-2 252 839
Montant des bénéfices distribués	0	1 400 000	1 400 000	1 575 000	0*
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfices après impôts mais avant amort. et prov.	1,26	0,45	2,02	0,87	0,89
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,08	0,16	0,65	0,53	-0,64
Dividende versé à chaque action	0,00	0,40	0,40	0,45	0,00*
Personnel					
Effectifs moyens des salariés employés pendant l'exercice	220	217	218	217	214
Montant de la masse salariale	10 517 643	9 204 779	9 232 656	9 686 456	10 004 035
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	5 366 415	4 574 257	4 657 020	4 529 064	5 047 486

(*) Proposition à l'Assemblée générale du 7 mai 2025





Rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises 2024

Créée à l'initiative de mutuelles d'assurance portant une vision solidaire, citoyenne et humaine de l'économie, Socram Banque a toujours placé l'humain au centre de ses préoccupations. Convaincue que la RSE constitue une véritable opportunité d'avoir un impact positif et durable sur la société, elle s'engage au quotidien pour répondre aux défis sociaux et environnementaux.

Les faits marquants de l'année

Sa démarche RSE, formalisée par une Charte portée par le Conseil d'administration et la Direction générale, se décline autour de trois piliers :

● L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET LA VÉGÉTALISATION DES PARKINGS, LE GRAND CHANTIER 2024

Tendre vers des bâtiments Zéro Carbone, c'est travailler sur trois axes programmatiques principaux : consommer moins, consommer mieux et intensifier l'usage. Déjà très engagée en matière de sobriété énergétique, c'est principalement sur le « consommer mieux » avec le développement des énergies décarbonées, que Socram Banque a concentré son action en 2024.

Le réaménagement du parking d'un de ses sites avec l'installation d'ombrières photovoltaïques, la perméabilisation des sols et la mise en place de cuves de récupération d'eau pluviale permet de répondre à plusieurs enjeux :

- ▶ Économie d'énergie et d'eau,
- ▶ Protection de l'environnement avec le maintien des arbres existants,
- ▶ Amélioration du cadre de vie du personnel grâce notamment à la végétalisation de cet espace et à l'élargissement des places de parkings,
- ▶ Impact positif sur le climat urbain, les sols perméables permettant de refroidir l'environnement local en été.

Livré fin octobre 2024, ce nouvel aménagement permet à Socram Banque depuis le 18 novembre 2024 de produire sa propre énergie. Les objectifs qu'elle s'était fixés pour 2026 en matière d'économie énergétique dans le cadre de son bilan carbone sont ainsi en passe d'être atteints et Socram Banque va atteindre son autonomie énergétique au plan électrique.

● DES ÉVOLUTIONS DANS LA GOUVERNANCE

UN OBJECTIF RSE DANS LE DISPOSITIF DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Pour marquer clairement la volonté de l'entreprise en matière de RSE, le dispositif de rémunération des dirigeants effectifs intègre désormais un objectif permettant de mesurer la mise en œuvre des principaux engagements posés dans la Charte.

L'appréciation de cet objectif est réalisée via la mesure de l'évolution du taux d'encours crédit transition énergétique d'une part et de la féminisation des 20 plus hautes rémunérations d'autre part.

LE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DES CORRESPONDANTS RSE

Disposer d'un réseau d'ambassadeurs internes permet d'engager des actions collectives qui vont impliquer directement les collaborateurs. Ces actions, visibles et concrètes, donnent du sens à l'action quotidienne des équipes et renforcent l'engagement.



Ainsi, pour accompagner le déploiement de sa Charte RSE, Socram Banque a mis en place en 2021 un réseau de correspondants animé par le Cabinet de la Direction générale, dont les membres ont été renouvelés en 2024.

Les ambassadeurs RSE, 5 correspondants volontaires et engagés, répartis dans les différentes directions de l'entreprise : Emilie Dubois, Hervé Katz, Stéphane Mercier-Couillaud, Amélie Mousset et Sandrine Pierre-Laidin.

Leurs missions :

- ▶ Etre force de proposition dans la définition des plans d'action associés à notre politique RSE,
- ▶ Contribuer au déploiement des projets opérationnels,
- ▶ Etre un relai de communication auprès des collaborateurs, en étant porte-parole interne de la démarche et en collectant leurs idées.

● SE PRÉPARER AUX RISQUES CLIMATIQUES IMMÉDIATS ET FUTURS

Socram Banque doit appréhender les conséquences du changement climatique sur l'ensemble de la chaîne de valeur, à court et long termes, pour en identifier les risques, s'y préparer et s'adapter ; mettre en œuvre des démarches RSE et CSRD au sein de l'entreprise constitue un levier indispensable pour anticiper ces impacts.

Dans ce cadre, des travaux autour de la CSRD, associant l'ensemble des entités de l'entreprise, ont été lancés dès 2024 en vue de la production du premier rapport de durabilité en 2026. Actuellement en phase d'analyse des Impacts, Risques et Opportunités, les études se concentrent autour de trois thématiques : environnement, social et gouvernance. Cette directive européenne a notamment pour objectif de promouvoir la durabilité en encourageant les entreprises à adopter des pratiques responsables et durables pour minimiser leur impact environnemental et social.

Les travaux initiés vont nous amener à ancrer plus encore la RSE dans la mission, la vision et les opérations de l'entreprise et à poser cette démarche comme un véritable vecteur d'amélioration continue.

Au-delà de ces événements emblématiques de l'exercice, le présent rapport propose une rétrospective illustrée sur les temps forts d'une année 2024 résolument engagé

● Agir en organisme financier engagé

Pleinement engagée au service des sociétaires et de la société dans son ensemble, Socram Banque a développé des produits et des services correspondant à ses valeurs et s'est fixée une ambition dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 : promouvoir une offre répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux, dans une relation client éthique et de qualité.

● LA RELATION CLIENT À SOCRAM BANQUE

UNE QUALITÉ DE SERVICE RECONNUE

Suite à un audit réalisé dans nos locaux en janvier 2024, l'organisme certificateur a confirmé le renouvellement de notre certification QUALICERT sur la qualité de la relation téléphonique et digitale pour nos clients et distributeurs.

2024 a également vu le renouvellement des certifications « Relation Client 100 % France à distance » et « Service France Garanti » obtenues en 2022. Elles attestent que 100 % de la prestation de la Relation Client à distance incluant l'avant-vente, la vente et l'après-vente, est produite en France donc en « circuit court ».

Ces reconnaissances récompensent l'engagement des équipes qui œuvrent au quotidien pour offrir à nos clients écoute, considération, conseil, confiance et accompagnement. L'objectif de qualité et de proximité est pleinement atteint comme en attestent les résultats de l'enquête de satisfaction sur l'activité crédit réalisée en 2024 ; ils mettent en évidence un taux de satisfaction globale à 92 %.

Dans une démarche d'amélioration continue, Socram Banque traite et exploite avec une attention toute particulière les insatisfactions. Elle adhère à l'AMARC, réseau d'acteurs engagés œuvrant pour "transformer le pépin en pépite".

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Accueillir un nouveau client, c'est construire une relation durable basée sur une confiance mutuelle et la protection des données personnelles participe à cette confiance. Socram Banque place au cœur de ses préoccupations le renforcement de l'éthique et de la transparence en la matière. En 2024, l'ensemble des collaborateurs ont suivi un nouveau module de formation RGPD en e-learning.

● VERS UN ÉLARGISSEMENT DES OFFRES DE PRODUITS RESPONSABLES

Établissement financier à vocation solidaire et sociale, Socram Banque a toujours assorti ses offres de crédit d'avantages marquant sa différence : pas de frais de dossier, des taux compétitifs liés au type de prêt et à sa durée et non pas au profil de risque de l'emprunteur, les meilleurs prix du marché en termes d'assurance, le remboursement anticipé gratuit et la possibilité de modulation ou de report d'échéance.

Elle a lancé en 2021 une offre dédiée à l'achat d'un «véhicule propre», électrique ou hybride, pour laquelle les emprunteurs bénéficient de taux bonifiés. De la même façon, elle propose un prêt rénovation énergétique permettant, dans des conditions attractives, d'améliorer la performance énergétique des logements pour réduire les dépenses énergétiques des clients et les émissions de gaz à effet de serre.

Nous accompagnons ainsi aujourd'hui les sociétaires de cinq de nos mutuelles partenaires dans la transition énergétique. Près de 3 900 véhicules propres (4 roues, 2 roues, vélos, etc...) ont été financés pour un montant global supérieur à 50 M€, et les acquéreurs ont ainsi pu bénéficier d'une réduction significative par rapport au barème acquisition standard. Dans le même temps, plus de 2 000 prêts ont été accordés pour la rénovation énergétique de bâtiments anciens avec une mise à disposition de fonds dépassant 10 M€.

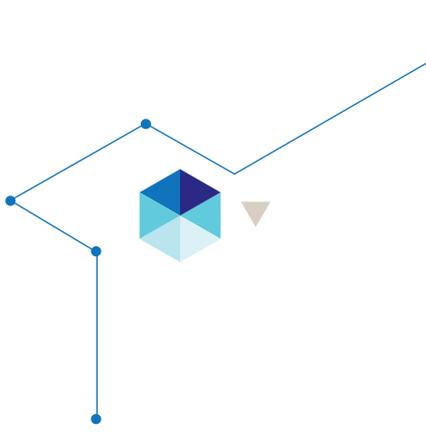
Avec une progression de son «portefeuille vert» de 32 % en nombre de contrats et de 39 % en montant des encours, Socram Banque poursuit en 2024 son action en faveur de la mobilité durable et des travaux de rénovation énergétique.

Dans le domaine de l'épargne, la gamme d'offres de Socram Banque comporte un livret d'épargne solidaire commercialisé en marque blanche par deux de nos mutuelles distributrices et labellisé Finansol. Les détenteurs de ces livrets ont procédé, par leur acte solidaire, au reversement d'un montant total de plus de 541 000 € à diverses associations caritatives et environnementales (Surfrider, Samu Social de Paris, Secours Populaire Français, Restaurants du Coeur, France Active, Handi'Chiens ou encore Les Doigts Qui Rêvent).

Dans le cadre du plan stratégique 2024-2027, nous nous sommes fixés une ambition majeure : devenir un acteur de référence dans l'accompagnement des transitions sociétales et environnementales et leur financement. À ce titre, les travaux se poursuivent visant notamment à intégrer le financement de travaux de rénovation énergétique dans un parcours d'accompagnement global ou encore à enrichir l'offre d'épargne responsable et accompagner le développement de l'épargne solidaire pour mieux répondre aux attentes des épargnants à la recherche de performance mais aussi de sens.

● L'ÉTHIQUE DANS LES PLACEMENTS FINANCIERS

La politique de gestion financière et des risques financiers a été révisée en 2024 et sa nouvelle rédaction, validée par le Conseil d'administration, s'intègre pleinement dans la démarche RSE de l'entreprise en interdisant les investissements dans les secteurs non positifs (industries polluantes, armement, etc) et dans les zones non stables politiquement.



Agir en acteur économique volontaire au sein du territoire

● AGIR POUR LIMITER NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

En 2024, avec l'installation des ombrières photovoltaïques, les travaux de perméabilisation et végétalisation des sols, des citernes de récupération des eaux de pluie ainsi que de la nouvelle pompe à chaleur au bâtiment du 2 rue du 24 février, Socram Banque investit pour réduire durablement son empreinte écologique en 2024.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La consommation électrique des bâtiments continue de baisser avec un nouveau recul de -3,3 % en 2024.

Socram Banque produit sa propre énergie depuis le 18 novembre 2024 avec en objectif l'autonomie énergétique au plan électrique ; les impacts positifs sur la consommation ne seront pleinement mesurables qu'à compter de 2025.

SENSIBILISER LES COLLABORATEURS À L'URGENCE CLIMATIQUE

L'année 2024 a été marquée par trois temps forts destinés à sensibiliser les collaborateurs de Socram Banque aux enjeux climatiques et environnementaux.

En matière de mobilité durable, tout d'abord, puisque les trajets domicile / travail constituent le 3^{ème} poste d'émissions de gaz à effet de serre générées par le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, dans le cadre des Négociations Obligatoires d'Entreprise, la Direction générale et les partenaires sociaux ont négocié un accord instaurant un Forfait Mobilité Durable, nouveau dispositif financier ayant pour objectif d'encourager l'utilisation de mobilités moins polluantes (vélo personnel, covoiturage, transports publics ou encore location de scooter électrique ou trottinette par exemple) dans le cadre de ces déplacements.

Par ailleurs, l'entreprise s'est inscrite dans l'expérimentation d'un an lancée par Niort Agglo, en partenariat avec BlaBlaCar Daily, pour encourager la pratique du covoiturage domicile/travail, avec un double objectif : diminuer les émissions de gaz à effet de serre et soutenir le pouvoir d'achat. Les conditions de ce test sont particulièrement

intéressantes tant pour les passagers que pour les conducteurs.

La campagne de communication interne, initiée en janvier, a été relayée par la tenue de stands et l'organisation d'un webinaire en février 2024.

La pratique du covoiturage via le dispositif BlaBlaCar Daily a également été valorisé au moment du « Challenge de la mobilité » organisé au printemps sur l'agglomération niortaise dont le but est d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture pour les trajets domicile-travail. Socram Banque a renouvelé sa participation à ce challenge et, à cette occasion, mis à disposition des collaborateurs une flotte de vélos électriques qu'ils ont pu tester pour réaliser leurs déplacements.

Second temps fort, Socram Banque a organisé en 2024 sa première Fresque du climat, l'occasion pour les correspondants RSE et divers collaborateurs particulièrement concernés par les enjeux climatiques dans le cadre de leurs missions, de comprendre les causes et les conséquences du changement climatique. Objectif : mieux s'approprier le défi de l'urgence climatique pour pouvoir agir !

Animé par un conférencier spécialisé notamment dans la transformation environnementale des entreprises, le développement durable et la RSE, cet atelier a été un moment riche d'enseignements et d'échanges d'où ont émergé des pistes pour diminuer l'empreinte carbone de Socram Banque.

Dernier temps fort de l'année, la semaine du développement durable. Cet événement est l'occasion de donner vie aux objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU et de comprendre que chaque geste est important. Ainsi, un quiz permettant de tester ses connaissances sur la pollution numérique a été proposé aux collaborateurs également invités à procéder à un grand nettoyage de données sur leurs messageries et répertoires.

Pour poursuivre nos actions en matière de sobriété numérique, un projet est lancé pour revoir le plan de classement électronique afin d'optimiser l'organisation et l'efficacité de la gestion documentaire, ce qui devrait, in fine, réduire dans le temps nos besoins en termes de stockage.

Favoriser l'économie circulaire et le réemploi, c'est également contribuer positivement à l'atteinte des ODD. Une information a été faite auprès des collaborateurs sur le bonus réparation prévu par la loi anti-gaspillage pour lutter contre l'obsolescence programmée et inciter les français à avoir une consommation écologiquement responsable. Enfin, une collecte a été organisée au profit du Secours Populaire pour donner une seconde vie à des vêtements, chaussures, jouets et vaisselle.

GÉRER LES DÉCHETS

Au cœur de l'économie circulaire, le recyclage permet notamment d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie française en matières premières et de diminuer ses impacts environnementaux.

En 2024, ce sont plus de 3 tonnes de déchets qui ont été collectés et recyclés à Socram Banque :

- ▶ Bois : 88 kg
- ▶ Carton : 890 kg
- ▶ Cartouches et toners : 75 kg,
- ▶ Petits appareils ménagers : 2 067 kg
- ▶ Papiers : 1830 kg
- ▶ Piles : 22 kg
- ▶ Plastique : 58 kg,
- ▶ Gros appareils électriques, électroniques et informatiques : 1 300 kg

Avec près de 1 830 kg, le papier constitue toujours le flux de recyclage le plus important.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Toujours très actives grâce notamment aux plantes mellifères agrémentant le nouveau parking, les abeilles des ruches installées sur nos toits ont produit cette année encore un excellent miel offert aux « Lutins de Trousseau », association créée à l'initiative de soignants pour accompagner les enfants et les adolescents malades en améliorant les conditions d'hospitalisation du Centre Hospitalier de Niort.

● MENER UNE POLITIQUE D'ACHATS ENGAGÉE

Les achats responsables constituent un levier essentiel pour bâtir un monde plus durable. En adéquation avec notre politique RSE et nos valeurs, nous souhaitons garantir l'éthique dans nos processus d'achat c'est-à-dire mettre en place une politique d'achats responsables, prévenir tout acte de corruption active ou passive, garantir les conditions d'une concurrence loyale, agir en faveur de la responsabilité sociétale chez nos fournisseurs et créer des liens durables avec eux.

En interne, la Charte déontologique et le Code de conduite relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, annexés au Règlement intérieur, posent les principes généraux que doivent respecter tous les salariés dans l'exercice de leurs activités, et notamment ceux occupant des fonctions « sensibles » comme les achats.

Par ailleurs, des critères RSE – et notamment la proximité des fournisseurs ou le caractère écoresponsable des produits – sont pris en compte dans les actes d'achat. Cela a été notamment le cas pour le chantier photovoltaïque tant dans le choix des prestataires que des matériaux (du bois notamment), ou encore pour l'achat des fournitures de bureau issues, pour 67 % d'entre elles (contre 53 % en 2023), d'une gamme responsable.

Vis-à-vis de ses fournisseurs, Socram Banque souhaite promouvoir des principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la lutte contre la corruption ou à la protection et la mise en valeur de l'environnement ; ses critères d'exigence restent à formaliser en complément de la Charte d'achat.

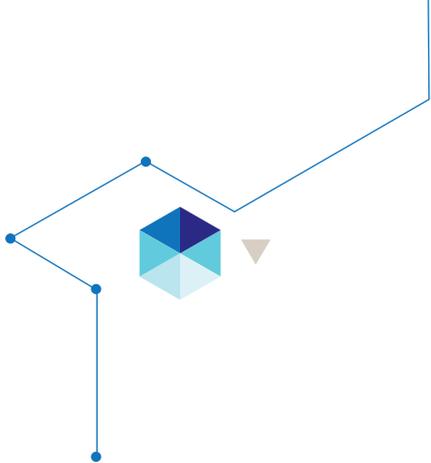
Socram Banque a poursuivi en 2024 ses actions en faveur du secteur adapté et protégé dans le cadre de l'entretien des espaces verts, afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et/ou éloignées de l'emploi, l'entretien des espaces verts.

● RENFORCER NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL ET FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES COLLABORATEURS

Socram Banque est un partenaire actif au sein de son écosystème et poursuit ses actions en faveur du développement local. Nous sommes engagés et impliqués dans les projets et initiatives locales qui animent la vie de notre territoire.

L'année 2024 a été l'occasion de confirmer notre soutien associatif et de participer à des initiatives contribuant au rayonnement du territoire niortais, tels le DevQuest ou le Carrefour Emploi Niort Atlantique.

Partenaire de l'AS Niort Basket et du Niort Rugby Club, Socram Banque ancre ses collaborations dans le domaine du sport. Mécène de la Coulée niortaise, elle a par ailleurs engagé une équipe dans la course pour y porter ses couleurs. La solidarité est un élément clé de la politique de mécénat de l'entreprise, preuve de son ADN mutualiste. Des initiatives solidaires ont ainsi été mises en place au profit de différentes associations niortaises tout au long de l'année, avec notamment un challenge sportif et solidaire pour les Lutins de Trousseau, un soutien financier aux PrinSEINSES dans le cadre de la marche rose, une collecte de vêtements, jouets et vaisselle avec le Secours Populaire ou encore l'opération « Boîtes de Noël » aux côtés des Restos du Cœur.



L'Association française des familles pour le don d'organe et la Fédération leucémie espoir ont également bénéficié de soutiens financiers en 2024. Socram Banque a poursuivi son engagement culturel sur le territoire, en soutenant deux événements musicaux : le Niort Jazz Festival ainsi que le festival Marché Gourmand de Coulon. Elle est également mécène du Moulin du Roc, salle de spectacle et cinéma niortaise labellisée Scène nationale.

Enfin, Socram Banque favorise l'engagement citoyen de ses collaborateurs. 2024 a vu la poursuite d'une convention avec les Pompiers définissant les modalités de mise à disposition opérationnelle et de formation sur son temps de travail d'une collaboratrice sapeur-pompier volontaire.

Dans le même ordre d'idée, nous avons accueilli l'Etablissement français du sang pour une collecte organisée dans nos locaux, une initiative citoyenne et solidaire à laquelle près d'un quart de nos collaborateurs ont répondu présents.

Enfin, une session de formation aux gestes de premiers secours, animée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Deux-Sèvres, a été dispensée dans l'établissement. L'objectif pour les collaborateurs inscrits : être capable d'alerter les secours d'urgence adaptés, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours. Ils deviennent ainsi, pour la société, les premiers maillons de la chaîne de secours !

Contribuer au développement local et à l'intérêt général n'est pas simplement un devoir citoyen, c'est l'opportunité d'avoir un impact positif, de tisser des liens durables et de participer activement à la construction d'un monde meilleur !

Agir en organisme financier engagé

Dans un monde du travail en constante évolution, le rôle de l'employeur dépasse largement la simple gestion des ressources humaines. Être un employeur responsable signifie créer un environnement de travail inclusif, équitable et épanouissant, favorisant le bien-être des collaborateurs et leur développement professionnel.

- Cette démarche s'inscrit au cœur de la stratégie RSE de Socram Banque, convaincue que la performance durable de l'entreprise repose sur l'engagement, la performance et le bien-être de ses équipes.

2024 a vu la mise en place de différentes initiatives de nature à renforcer la responsabilité de Socram Banque en tant qu'employeur et à accompagner les collaborateurs vers un avenir professionnel épanouissant et solidaire.

• LA RÉVISION DES ACCORDS COLLECTIFS

Plus qu'un simple ensemble de pratiques à respecter, la qualité du dialogue social est perçue à Socram Banque comme un pilier essentiel du vivre et du faire ensemble ainsi que de la performance globale et durable de l'entreprise ; c'est une véritable richesse.

L'année 2024 aura été riche et constructive sur ce plan avec la révision des accords sociaux, l'ancienneté de certains d'entre eux, assortis de nombreux avenants, les ayant rendus peu lisibles, en décalage avec les évolutions externes et les attentes internes en termes de reconnaissance de la performance, de rémunération, de responsabilisation et de confiance.

À l'issue de travaux de fond menés avec les organisations syndicales portant sur la durée et l'organisation du temps de travail d'une part et la rémunération d'autre part, les accords ont été modernisés et rendus plus clairs et fidélisants.

• EGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ

Socram Banque considère que la richesse naît de la diversité. Entre bien-être au travail et enjeux sociétaux, renforcer nos pratiques en matière d'égalité professionnelle, de diversité et d'inclusion est une des ambitions fortes de sa politique RSE.

Nous poursuivons nos efforts en la matière afin de garantir l'équité à tous les niveaux. Ainsi, en 2024, des mesures salariales dans le cadre de l'égalité professionnelle Femme/Homme ont été encore une fois mises en œuvre à partir d'un budget dédié représentant 0,2 % de la masse salariale. Dans le même temps, notre index égalité femmes / hommes se maintient à 98/100 pour cet exercice, à un très bon niveau.

Conclu en 2021 pour une durée de quatre ans, l'Accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes arrivait à échéance au 31 décembre 2024. Au regard de la qualité des résultats obtenus, il a été convenu avec les organisations syndicales de le reconduire jusqu'à fin 2025.

Enfin, l'entreprise continue à s'impliquer activement sur le terrain de l'emploi en accompagnant 11 alternants dans le monde du travail.

● ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU "CAPITAL HUMAIN"

La formation constitue un levier essentiel de développement et de réussite de ses collaborateurs, et de performance pour l'entreprise. En 2024, Socram Banque a investi 4,32 % de la masse salariale dans la formation, taux identique à celui de la profession et de bon niveau compte tenu de la taille de l'établissement. Le plan de développement des compétences a été élaboré pour servir le plan stratégique en accompagnement de ses programmes de transformation ; ainsi, sur les 358 journées de formation déployées, plus de 250 ont contribué à nourrir la performance des collaborateurs et la dynamique de croissance.

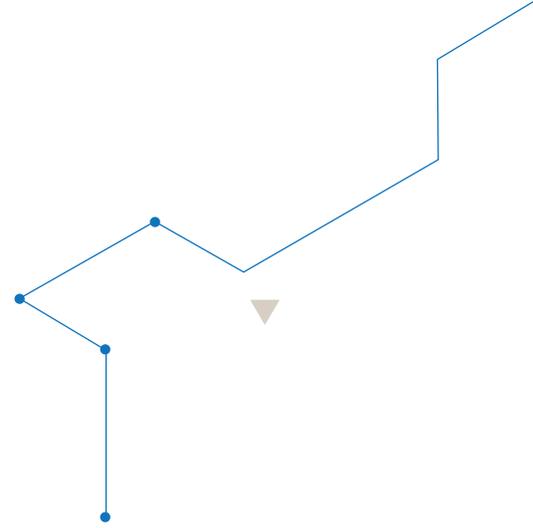
Toujours en matière d'accompagnement et de développement du « capital humain », des perspectives d'évolution professionnelle ont été offertes tout au long de l'année à nos collaborateurs. 16 mobilités internes ont été réalisées, représentant 27 % des recrutements effectués en 2024.

● QVCT (QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL), BIEN-ÊTRE ET SANTÉ AU TRAVAIL)

La qualité de vie au travail apparaît comme un engagement RSE majeur et renforcer sa politique en la matière permet à la fois de réduire les risques psychosociaux et d'agir sur le climat collectif et la motivation. Mieux connaître le ressenti des collaborateurs, leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise et leur niveau de satisfaction constitue une étape incontournable.

Pour approfondir la compréhension de l'expérience des collaborateurs -notamment sur la formation, les perspectives d'évolution professionnelle ou encore la reconnaissance et valorisation du travail-, détecter leurs attentes et capter leur voix en direct, un workshop a été animé avec un panel de collaborateurs de profils divers et représentatifs de l'entreprise. Ces travaux, complémentaires à l'enquête interne menée en 2023, ont permis d'identifier des pistes de progrès autour de la modernisation des outils de travail, de la formation, de la reconnaissance de l'effort et de l'engagement fournis ou encore de la connaissance des possibilités d'évolution.

Une réponse a d'ores et déjà pu être apportée à certaines attentes via notamment les nouveaux accords sociaux. Par ailleurs, deux projets ont été initiés dans le cadre du chantier « Modèle social » du plan stratégique 2024-2027, autour de la performance du collaborateur et du manager.



RECONNAÎTRE LA PERFORMANCE

Les travaux menés en 2024 sur la performance du collaborateur ont pour objectif de mettre en place les conditions pour fidéliser les collaborateurs, faire émerger les potentiels en interne et attirer des talents. Ils ont permis notamment de poser un nouveau référentiel de compétence.

Une évolution de l'entretien annuel a été mise en œuvre pour améliorer nos dispositifs et les rendre plus objectifs, équitables et transparents, s'inscrivant dans la démarche d'amélioration des processus de gestion des ressources humaines.

Les managers ont bénéficié d'un accompagnement à la tenue de ces entretiens, et en particulier sur la définition des objectifs et indicateurs de performance collective et individuelle.

PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, UN FACTEUR DE BIEN-ÊTRE

En déclinaison des Jeux Olympiques de Paris, le sport a été promu en 2024, grande cause nationale. Socram Banque s'est inscrite dans cette initiative au travers du projet « Bouge ton corps », avec pour but de favoriser la pratique sportive dans le quotidien des collaborateurs en proposant des activités physiques conviviales et accessibles à tous.

Ainsi, les collaborateurs ont pu participer sur leur lieu de travail à des séances sportives (yoga, pilates, renforcement du dos, zumba, circuit-training ou randonnée commentée).

Par ailleurs, durant tout le mois de juin, près de la moitié des collaborateurs ont participé à un défi sportif et solidaire avec un double objectif : intégrer une activité physique régulière dans leur quotidien pour lutter contre la sédentarité et soutenir l'association niortaise « Les Lutins de Trousseau ». Un grand moment de cohésion et une vraie réussite, avec 23 206 km parcourus ensemble !

DES CONSEILS EN ALIMENTATION POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ

Si l'activité physique est un excellent moyen de préserver sa santé, il faut également bien manger pour être en forme. C'est tout le sens de l'animation « Bien bouger... bien manger » proposée aux collaborateurs et co-organisée avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail du CSE, avec une exposition installée dans le hall des deux bâtiments ainsi que trois ateliers animés par une diététicienne.

PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

S'il est difficile d'identifier clairement le déclenchement des TMS, plusieurs facteurs pouvant en être à l'origine, il existe des solutions simples à mettre en oeuvre pour y remédier et surtout les éviter. C'est pourquoi trois nouveaux ateliers de prévention, animés par une kinésithérapeute, ont été organisés en 2024, l'occasion pour les participants de découvrir des mouvements préventifs personnalisés, simples et efficaces à mettre en pratique sur leur poste de travail et en télétravail.

ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES COLLABORATEURS

À Socram Banque, des moments d'échange sont planifiés tout au long de l'année. Il s'agit d'expliquer la stratégie, les orientations et les résultats de l'entreprise pour donner du sens aux projets collectifs et instaurer une culture d'entreprise forte et fédératrice, mais également d'écouter les collaborateurs. Des temps forts ont rythmé notre calendrier 2024 : réunions d'information, petits déjeuners « un café avec le DG », séminaires, Socram Day (journée alliant temps d'information et teambuilding), des moments importants dans le cadre de la vie professionnelle qui permettent de conjuguer travail, engagement collectif et moments de convivialité. L'animation de Noël qui a jalonné tout le mois de décembre a conclu ces événements qui renforcent la cohésion de notre collectif.

En conclusion

Les travaux déployés en 2025 autour de la CSRD vont constituer une opportunité pour inscrire plus profondément la responsabilité sociétale au cœur de notre stratégie, de notre vision et structurer son pilotage au sein de l'entreprise.

Socram Banque garde un cap clair dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 : être un acteur bancaire engagé pour accompagner les transitions qu'elles soient environnementales, sociétales, démographiques ou numériques, à travers le financement et l'épargne responsable !



Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2024

L'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le Décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés

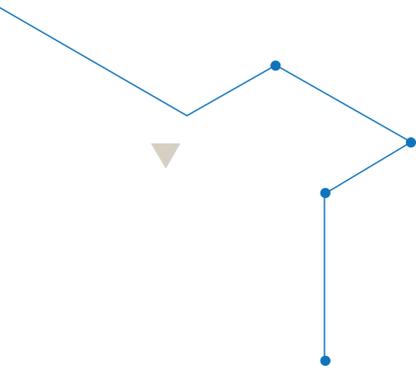
a instauré un rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise pour toutes les sociétés anonymes.

Dans ce cadre, nous vous présentons ce rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2024.

1. LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2024

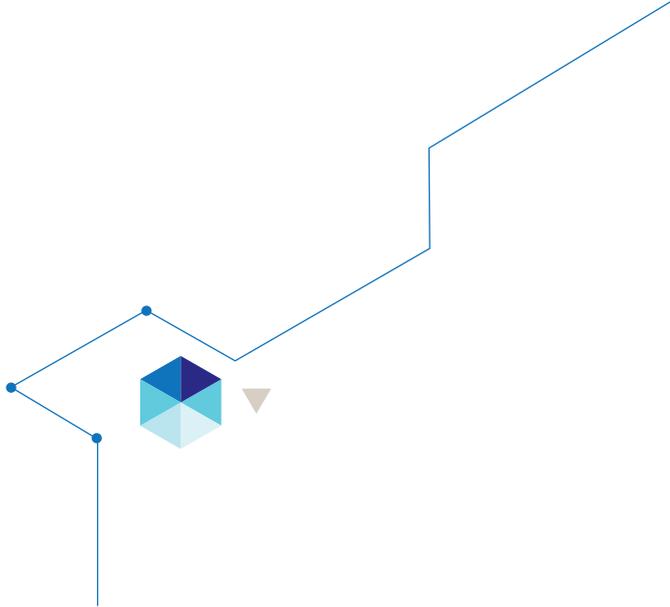
● CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Mandats au sein de Socram Banque	Mandats et fonctions dans toute autre société
Administrateurs		
Pascal Michard	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Président et membre du Conseil d'administration d'Aéma Groupe, - Membre du Conseil d'administration et membre du Comité des Rémunérations et des Sélections d'Abeille Assurances Holding, - Membre du Conseil d'administration de Macif SAM, - Membre du Conseil d'administration d'OFI Invest SA, - Membre du Conseil d'administration d'Amana (Santé-prévoyance-Algérie), - Président et Président du Comité de direction de SILL SASU, - Membre du Conseil d'administration de l'UFF Banque, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Membre suppléant à la Commission exécutive d'AAM. - Membre du Conseil d'administration et membre du bureau de la FNMF. - Vice-Président et membre du Conseil d'administration d'EURESA Association.
Ugo Marinelli	Représentant permanent de AGPM Assurances – Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Financier et Prudentiel de l'AGPM, - Directeur Général d'ECM.



Rémi Cerdan	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'Aéma Groupe, - Administrateur de Macif SAM, - Administrateur de SGAM Macif, - Administrateur de la Fondation d'entreprise Macif, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Administrateur d'OFI d'OFI Invest SA, - Administrateur de Syneteristiki Insurance (Société étrangère, Grèce).
Arnaud Courdesses	Représentant permanent de Maif - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant de Maif à Maif Vie, - Administrateur de Maif, - Président de Maif solutions financières.
Tristan De La Fonchais	Représentant permanent de Matmut & Co - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur membre du COMEX Groupe de Matmut, - Directeur Général de Matmut Vie, - Président de Matmut Patrimoine, - Administrateur d'OFI Lux, - Représentant permanent Matmut aux Conseils d'administration de MUTLOG et MUTLOG Garanties, - Représentant au Conseil de surveillance de Virage Viager.
Milène Gréhan	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration de CAMIF, - Membre du Conseil d'administration de Maif Avenir.
Patrick Jacquot	Représentant permanent de AMDM - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de AMDM SAM, - Administrateur et Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Membre permanent du Conseil de surveillance, Vice-Président au titre des petites mutuelles actionnaires, membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Membre du Conseil de Surveillance de Solucia PJ SA, - Administrateur MUTAC et MVS et membre et secrétaire suppléant du Comité d'audit de MUTAC, - Membre du Comité des rémunérations en qualité de personnalité extérieure qualifiée de Macif (AEMA GROUPE), Censeur d'OFI INVEST SA, - Administrateur et Représentant permanent AMDM d'OFI-VALMO Partenaires SA, - Membre titulaire au titre d'Assurance Prévention du Conseil national de la Sécurité routière, - Administrateur au titre de France Assureurs de la Médiation de l'Assurance, - Membre de la Commission Exécutive et Président du GT Gouvernance de l'Association des Assureurs Mutualistes, - Membre suppléant au titre de l'AAM du Conseil Supérieur de l'ESS, - Président de l'association Cress Occitanie, - Administrateur suppléant au titre de la Cress Occitanie de l'ESS France, - Président de l'association Assurance Prévention, - Président de FRANCE ACTIVE AIRDIE Occitanie, - Co-Président de FRANCE ACTIVE Occitanie, - Administrateur au titre de France Active Airdie Occitanie de France Active Investissement SAS, - Vice-Président de l'association Confluences.

<p>Odile Ezerzer</p>	<p>Représentante permanente de Macif - Administratrice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale, Directrice Générale Déléguée et membre du Directoire de Mutavie SE, - Administratrice et membre du Comité stratégique d'Abeille Assurances Holding SA, - Gérante et représentante permanente Mutavie de Bessines l'Ebaupin SCI, - Représentante permanente Macif Innovation au Conseil d'Administration de Contrat facile (Testamento), - Membre du Comité stratégique de Fundvisory SAS, - Membre du Conseil stratégique et Présidente d'HK Conseil SAS, - Représentante permanente MACIF SAM au Collège de surveillance de Infravia Capital Partners SAS, - Directrice Générale de Macif Finance Epargne GIE, - Membre du Comité d'investissement de Macif Innovation SAS, - Gérante de Niort Investissements SARL, - Représentante permanente Mutavie au Conseil d'Administration, Présidente et membre du Comité des risques et du Contrôle interne, membre du Comité d'audit et membre du Comité d'audit financier des actionnaires d'OFI Invest SA, - Représentante permanente de Mutavie au Conseil d'administration d'OFI Asset Management SA, - Représentante permanente de Mutavie au Conseil de surveillance d'OFI Invest Capital Partners, - Représentante permanente de Mutavie au Conseil d'orientation stratégique d'OFI Invest Real Estate SAS, - Représentante permanente Macif SAM au Conseil d'administration d'Ofivalmo Partenaires SA, - Gérante associée et Représentante permanente Mutavie de SCS M, - Gérante associée et Représentante permanente Mutavie de SCS Mutavie 2, - Membre du Conseil de surveillance de Securimut SAS.
<p>Alain Lebrun (remplacé par Monsieur Jérôme Marcel au Conseil d'Administration du 8 octobre 2024)</p>	<p>Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur et Vice-Président Macif SAM, - Président du Comité d'Audit de Macif SAM, - Administrateur d'Aéma Groupe, - Président du Comité d'Audit d'Aéma Groupe, - Membre du Conseil de Surveillance de Mutavie SE, - Administrateur d'Abeille Assurances Holding SA, - Membre du Comité d'Audit d'Abeille Assurances Holding SA, - Membre du Conseil d'Administration de M. A&S SAS, - Membre du Conseil de Surveillance de Securimut SAS, - Administrateur de SGAM Macif, - Président du Comité d'Audit de SGAM Macif, - Maire de la ville de Saint Martin aux Bois (Oise).
<p>Vincent Loizeil</p>	<p>Représentant permanent de MAPA - Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de MAPA, - Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires, - Directeur Général de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, - Directeur Général de MAPA-MAB SGAM, - Directeur Général Délégué de MAPA-MAB VIE.
<p>Thierry Mirande</p>	<p>Représentant permanent de BPCE – Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Surassur.



Virginie Le Mée	Représentante permanente de Matmut - Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice de la Coordination Stratégique Finance et Risques de Matmut, - Représentante Permanente Matmut et administratrice de Foncière de Lutèce, - Représentante Permanente Matmut et Membre du Comité de Surveillance d'OFI Investment Solutions SAS, Censeure d'OFI Invest AM SA, - Représentante Permanente Matmut et administratrice d'OFIVALMO Partenaires SA, - Représentante Permanente d'OFIVALMO Partenaires et membre du Conseil de Surveillance d'OFI Invest Distribute, - Membre du Haut Conseil de l'institut des actuaires, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques d'IME, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de Matmut Vie, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de la SGAM Matmut, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de l'AMF SAM, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de Matmut Mutualité LII, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de Mutlog, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de Matmut Protection Juridique, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de la Mutuelle Ociane Matmut, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de MGEFI, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de Matmut SAM, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de Matmut & Co.
Hélène N'Diaye	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale Adjointe de Maif SAM, - Directrice Générale de Maif Vie SA, - Directrice Générale de Maif Solutions Financières SAS, - Membre du Conseil des administrateurs de Maif Avenir SAS, - Membre du Comité d'Investissements de Maif Impact SAS, - Membre du Comité de Surveillance de VV Protection Avenir SAS.
Daniel Spitezki	Administrateur	Aucun autre mandat.
Lucas Haidari	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent MACIFILIA et Membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Administrateur d'Abeille Assurances Holding SA, - Administrateur de P&V Assurances (Société étrangère, Bruxelles). - Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de Syneteristiki Insurance (Société étrangère, Grèce), - Administrateur d'Ofi Invest.

Censeurs		
Jocelyn Charlier	Censeur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil de surveillance de Sécurimut, - Membre du Conseil d'administration de Macif Avantages et Services, - Invité permanent à Mutavie, - Membre du Conseil de surveillance d'OFI Invest Distribute.
Nicolas Gomart	Censeur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général et Vice-Président de Matmut SAM, - Directeur Général et Vice-Président du Conseil d'administration de Matmut SGAM, - Vice-Président du Conseil d'administration de Cardif IARD SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises SA, - Membre du Collège de surveillance d'Infravia Capital Partners, - Président au Conseil d'administration de Matmut & Co SA, - Président de Matmut Innovation SAS, - Président du Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Président du Conseil d'administration de Matmut Vie SA, - Gérant et Représentant permanent FNMF au Conseil d'administration de la SCI Palais de la Mutualité SCI, - Président du Conseil d'administration de Matmut Mutualité Mutuelle livre II, - Président du Conseil d'administration de Matmut Mutualité Livre III Mutuelle livre III, - Administrateur au Conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut Mutuelle livre II, - Administrateur de la Résidence Château Pomerol UM, - Vice-Président de FNMF Fédération, - Membre du Comité de gestion de la fondation Paul Bennetot.

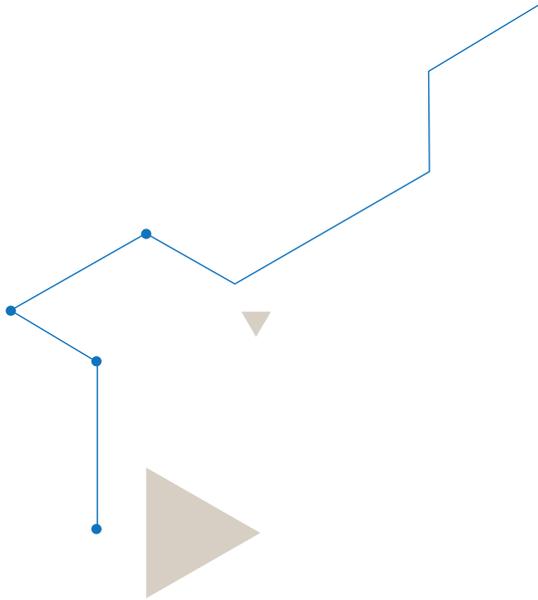
● **COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Comité d'audit et des risques	PRÉSIDENT
Daniel Spitezki Odile Ezerzer Milène Gréhan Virginie Le Mée	
Comité des rémunérations	PRÉSIDENT
Nicolas Gomart Patrick Jacquot Alain Lebrun Rémi Cerdan Arnaud Courdresses	<p>JUSQU'AU 8 OCTOBRE 2024</p> <p>À PARTIR DU 8 OCTOBRE 2024</p>

● **DIRIGEANTS EFFECTIFS**

Au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier

Philippe Moulay	DIRECTEUR GÉNÉRAL
Pierre Letoret Lamare	DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ



Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2024, aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée par le Conseil d'administration.

Quatre conventions autorisées se sont poursuivies :

- ▶ La convention de prise en charge des risques d'impayés au sein de Socram Banque,
- ▶ L'avenant n°1 au mandat IOBSP signé entre Macif, Macifin' et Socram Banque qui instaure une commission versée à Macif relative à l'activité Compte à vue de 1 % du PNB,
- ▶ Le Protocole 2022 de soutien des actionnaires pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 mars 2025) dont l'objet reste le soutien des actionnaires dans l'hypothèse où Socram Banque ferait face à une crise temporaire de liquidité générant un besoin urgent de trésorerie, dans des conditions et dispositions identiques au précédent protocole. L'engagement maximum reste fixé à 150 M€,

- ▶ Le prêt d'un montant total de 12,8 millions d'euros avec Ofi Holding ayant pour objet le financement d'une soulte au bénéfice d'Ofivalmo Partenaires dans le cadre de l'opération de réduction du capital d'Ofi Holding (il s'agit d'une réduction de capital de 1,6 millions d'euros pour une valeur vénale de 48 millions d'euros qui conduira à une sortie d'Ofivalmo Partenaires du capital d'Ofi Holding). Ce prêt est valable jusqu'au 30 juin 2028.

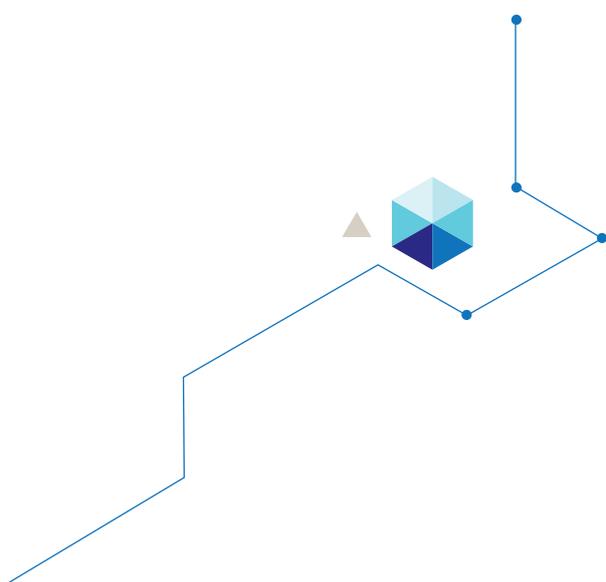
Fait à Niort, le 18 mars 2025.

Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2024

Actif

	31/12/2024 MILLIERS EUR	31/12/2023 MILLIERS EUR
Opérations interbancaires et assimilées	314 103,64	387 660,62
Opérations avec la clientèle	1 336 576,50	1 358 304,78
Opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 000,00	0,00
Actions et autres titres à revenu variable	0,30	0,30
Placement des entreprises d'assurance	0,0	0,00
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	10,00	0,00
Immobilisations corporelles et incorporelles	13 209,25	11 483,08
Écart d'acquisition	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et actifs divers	18 015,95	19 311,28
Total de l'actif	1 693 915,64	1 776 760,06



Passif

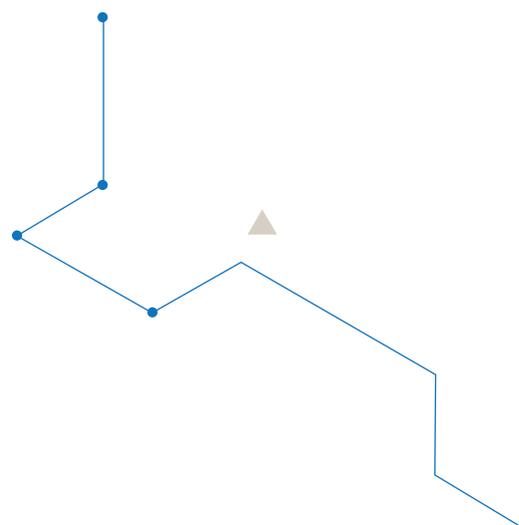
	31/12/2024 MILLIERS EUR	31/12/2023 MILLIERS EUR
Opérations interbancaires et assimilées	32 078,39	63 514,47
Opérations avec la clientèle	814 016,95	1 070 064,95
Dettes représentées par un titre	554 677,00	341 962,95
Provision technique des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et passif divers	17 827,83	16 296,05
Ecart d'acquisition	0,00	0,00
Provisions	622,10	1 118,18
Dettes subordonnées	42 654,87	47 247,57
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	0,00	2 700,00
Intérêts minoritaires	0,00	0,00
Capitaux propres hors FRBG	232 038 521,25	233 855,90
Capital souscrit	70 000,00	70 000,00
Primes d'émission	16 316,23	16 316,23
Réserves consolidées et autres	145 496,97	145 819,41
Résultat de l'exercice +/-	225,32	1 720,26
Total du passif	1 693 915,64	1 776 760,06

Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2024

Hors bilan

	31/12/2024 MILLIERS EUR	31/12/2023 MILLIERS EUR
Engagements donnés	19 124,24	31 396,23
Engagements donnés de l'activité bancaire	5 976,93	13 551,18
Engagements de financement	13 147,31	17 845,05
Engagements de garantie	0,00	0,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements donnés de l'activité d'assurance	0,00	0,00
Engagements reçus	150 000,00	150 000,00
Engagements reçus de l'activité bancaire	0,00	0,00
Engagements de financement	0,00	0,00
Engagements de garantie	150 000,00	150 000,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements reçus de l'activité d'assurance	0,00	0,00



Compte de résultat consolidé

	31/12/2024 Milliers EUR	31/12/2023 Milliers EUR
+ Intérêts et produits assimilés	102 021,43	74 277,66
- Intérêts et charges assimilées	-70 537,39	-43 100,74
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple	0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions (produits)	6 090,50	9 017,55
- Commissions (charges)	-1 079,34	-1 055,94
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 592,92	2 491,75
- Autres charges d'exploitation bancaire	0,00	0,00
Produit net bancaire	39 088,12	41 630,26
- Charges générales d'exploitation	-36 694,07	-35 863,22
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 106,77	-1 005,09
Résultat brut d'exploitation	1 287,29	4 761,95
+/- Coût du risque	-4 634,48	-2 073,95
Résultat d'exploitation	-3 347,19	2 688,01
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
Résultat courant avant impôt	-3 347,19	2 688,01
+/- Résultat exceptionnel	213,80	-395,58
- Impôt sur les bénéfices	658,71	-872,16
+/- Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	2 700,00	300,00
Résultat net	225,32	1 720,26

Annexe aux Comptes consolidés

Faits marquants de l'exercice

L'année 2024 reste marquée par un contexte économique et politique perturbé. Ces turbulences, incertitudes et situation de polycrises ont encore une fois mis à l'épreuve la résilience de Socram Banque qui a gardé son cap et avancé vers ses objectifs.

En 2024, les ménages français ont préféré reporter leurs recours au crédit à la consommation au profit de l'épargne. Pour autant, Socram Banque a continué à œuvrer activement, qu'il s'agisse d'améliorer, de compléter ses offres de produits, de mettre en marché la LOA ou encore de diversifier ses activités avec la signature de nouveaux partenariats. Qu'il s'agisse de sécuriser ses parcours de souscription avec de l'open banking notamment, ou de renforcer ses dispositifs de lutte contre la fraude, sujet d'importance pour la place en 2024.

L'année écoulée aura également été riche et constructive sur le plan social avec la modernisation des accords d'entreprise pour les rendre plus lisibles, attractifs et fidélisants.

Enfin, face aux enjeux écologiques et à l'urgence climatique, Socram Banque a intensifié ses efforts pour réduire son empreinte carbone. À ce titre, Socram Banque a initié des travaux qui visent à respecter les normes et obligations de la CSRD.

Par ailleurs, un projet d'implantation de panneaux solaires a été réalisé sur la période, lui permettant de réduire son empreinte carbone et d'atteindre son autosuffisance en termes de consommation électrique.

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des travaux du plan stratégique dans lequel les réalisations ont porté sur la mise en place d'une gouvernance data, d'une définition des premiers cas d'usage de la donnée, d'une concession digitale permettant d'offrir des véhicules aux sociétaires, d'une sécurisation des outils de souscription via internet pour les nouveaux partenaires.

En parallèle, Socram banque a amorcé des travaux d'élaboration du futur schéma directeur du Système d'Information en lien avec le périmètre d'activité de l'entreprise qui se concentra en 2026 sur la gestion uniquement de l'épargne bancaire.

Par ces évolutions, Socram Banque conforte sa diversification dans le financement des projets des clients et, au final, une sensibilité un peu moindre au secteur de l'automobile.

Ainsi, ses clients et partenaires sont particulièrement satisfaits de leur relation avec une perception de la qualité de ses services >90 % sur le crédit.

Une opération de refinancement structurée sur la base d'une nouvelle structure d'opération de titrisation a été réalisée au cours de l'exercice pour 440 M€. Des travaux ont également été initiés sur le renouvellement du protocole de soutien des actionnaires.

Consolidation : Obligation et périmètre

● OBLIGATION DE CONSOLIDATION

Socram Banque a mis en place en 2009, une première opération de titrisation non déconsolidante, pour des montants significatifs, en créant le compartiment Titrisocram 2009-01. Ce compartiment a été dissous en juin 2011. Par conséquent, Socram Banque publie depuis cette date des comptes consolidés.

Une opération de titrisation, avec la création d'un nouveau Fonds Commun de Titrisation, a été réalisée en 2024 pour un montant global de 486 M€. Le placement des titres prioritaires a permis de lever 440 M€, après marchés les obligations subordonnées ont été conservées. Cette opération est rechargeable sur une période de 12 mois, le dernier rechargement sera effectué en avril 2025.

● DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend, en l'absence d'entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable tels que définis :

- ▶ Les sociétés sous contrôle exclusif, sur lesquelles l'entreprise consolidante dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles ;
- ▶ Les entités ad hoc, au sens du règlement 2020-01 de l'ANC et du règlement 2004-04 du CRC, dès lors qu'elles sont contrôlées en substance ;

Les entités contrôlées qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés peuvent être exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'ensemble consolidé.

Toutefois, une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

● PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET ÉVOLUTION

Entités consolidées	2024		2023	
	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt
SOCRAM BANQUE	SM		SM	
FCT TITRISOCRAM 2024	IG	100 %	IG	0%
SOCRAM Immo	IG	100 %	IG	100 %
SCI du 24 février	IG	100 %	IG	100 %
SCI 24/24	IG	100 %	IG	100 %
SCI du Vieux Colombier	IG	100 %	IG	100 %

SM : société mère IG : intégration globale

La société Via Finances, acquise en février 2022 et dont le siège social est situé au 2 rue du 24 février à Niort, est exclue du périmètre de consolidation du fait de la non matérialité de l'entité dans les comptes consolidés du Groupe.

● MÉTHODE D'INTÉGRATION GLOBALE

L'intégration globale consiste à :

- ▶ Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidant les éléments des comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;
- ▶ Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entités consolidées par intégration globale ;
- ▶ Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidant et les intérêts minoritaires.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

● RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes consolidés de Socram Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeur.

● CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

● PRINCIPES D'ÉVALUATION DES POSTES DU BILAN

PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction font l'objet d'un étalement. Il est calculé par dossier, proportionnellement aux intérêts restant à percevoir, rapportés au total des intérêts du prêt sur sa durée de vie.

Les engagements par signature constituant le hors bilan comprennent les engagements irrévocables de financement n'ayant pas encore donné lieu à la mise à disposition des fonds ainsi que les découverts autorisés et non utilisés pour l'activité de comptes à vue.

► Créances douteuses

Les créances sur la clientèle, qui comprennent les crédits à la clientèle et les comptes ordinaires débiteurs, sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total, font l'objet d'une procédure contentieuse et, en tout état de cause, lorsqu'une ou plusieurs échéances de plus de trois mois demeurent impayées. Socram Banque a adapté sa politique de déclassement en 2022 pour se conformer à la nouvelle réglementation européenne applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

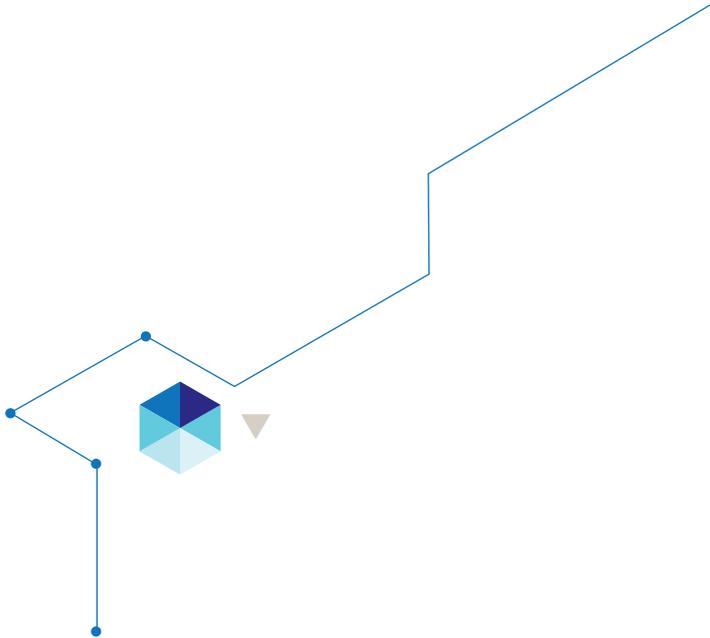
Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours du débiteur.

Les créances douteuses peuvent être reclassées, en l'absence de déchéance du terme, en encours sains lorsque le paiement des échéances contractuelles d'origine a repris depuis 36 mois.

Lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, les créances douteuses concernées sont identifiées comme encours douteux compromis. Ce classement intervient nécessairement à la déchéance du terme, et en tout état de cause un an après le passage en encours douteux.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant.



Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en autres produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées lors de leur encaissement.

► Dépréciation des créances douteuses

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations enregistrées en diminution de l'actif, destinées à couvrir la perte probable qui en résultera. Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, ces dépréciations correspondent, en valeur actualisée, à l'ensemble des pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels. Leur estimation fait l'objet d'une approche statistique pour les catégories d'encours visées par les dispositions de l'article 2231-4 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Une approche statistique différenciée est retenue dès lors que des segments de l'encours douteux présentent des caractéristiques de récupération non similaires.

Pour la généralité des créances douteuses, les flux provisionnels et leur étalement dans le temps sont déterminés sur la base d'une estimation du taux de passage en déchéance du terme des créances et d'une loi statistique de recouvrement après prononciation de la déchéance du terme. Ces flux sont actualisés au taux de rendement moyen des prêts sur 24 mois glissants.

Pour les créances restructurées dans le cadre de la législation afférente au surendettement, des lois statistiques spécifiques de récupération après passage en douteux sont appliquées.

Par exception, les encours dont les caractéristiques conduisent à écarter une approche statistique font l'objet d'une estimation individuelle des pertes latentes. Les flux provisionnels ne sont alors actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative.

Les dotations liées aux dépréciations des créances douteuses pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque.

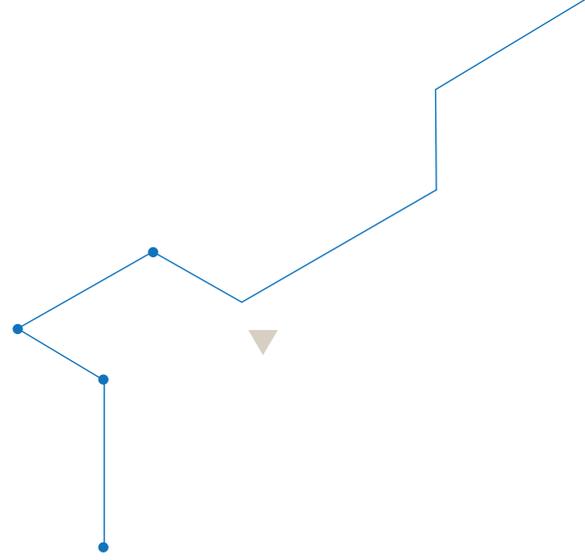
Les reprises de dépréciation liées à l'impact du temps sur l'actualisation sont inscrites en diminution du coût du risque.

Les intérêts et frais refacturés comptabilisés sur les créances douteuses sont intégralement provisionnés.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Sont considérés comme titres, à revenus fixe ou variable les titres du marché interbancaire, les bons du trésor et autres titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, valeurs mobilières émises en France ou à l'étranger, d'une manière générale, toutes les créances représentées par un titre négociable sur le marché. Ils sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement selon les objectifs de détention, les conditions de refinancement, les critères de décision de cession et la nature des gains obtenus.

À la clôture de l'exercice, le portefeuille de titres de la société comprend des titres de placement, des titres de transaction ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées. Socram Banque ne réalise pas d'activité spécialisée de gestion de portefeuille et de portefeuille de transaction.



Notes sur le bilan actif

● OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Ce poste regroupe principalement les comptes de réserves à la Banque de France, les encours centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'épargne, provenant de la collecte des livrets réglementés et les disponibilités bancaires.

Les encours centralisés se sont accrus en lien avec l'augmentation des encours de Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Épargne Populaire souscrits par la clientèle.

Les encours centralisés se sont accrus en lien avec l'augmentation des encours de Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Épargne Populaire souscrits par la clientèle.

DURÉE RÉSIDUELLE en K€	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2024	Total 2023
Caisse	0	-	-	-	-	0	0
Compte encaisse DAB	-	-	-	-	-	-	-
Banque de France réserves obligatoires	99 097	-	-	-	-	99 097	140 610
Encours centralisés	-	-	-	178 061	-	178 061	231 982
Valeurs non imputées	-	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts	36 946	-	-	-	-	36 946	15 069
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute	36 946	-	-	-	-	36 946	15 069
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	36 946	-	-	-	-	36 946	15 069
TOTAL	136 043	-	-	178 061	-	314 104	387 661

● OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Le montant des concours à la clientèle représente la totalité des crédits en cours, ainsi que les comptes débiteurs pour les activités Compte à vue et Épargne. Il s'élève à 1 336 576 K€ y compris les encours douteux, nets de provisions.

VENTILATION DES CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE (EN K€)

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2024	Total 2023
Comptes ordinaires débiteurs	2 521	-	-	-	-	2 521	4 099
Crédits de trésorerie	531 800	61 597	112 524	505 179	96 113	1 307 214	1 332 695
<i>dont clientèle financière</i>	-	-	-	8 322	-	8 322	10 883
Encours douteux (nets de provision)	23 360	-	-	-	-	23 360	18 416
Créances rattachées	3 460	-	-	-	-	3 460	3 048
Valeurs non imputées opérations avec la clientèle	21	-	-	-	-	21	47
TOTAL	561 162	61 597	112 524	505 179	96 113	1 336 576	1 358 305

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ CRÉDIT (EN K€)

	2024	2023
Encours sains hors créances rattachées <i>dont créances restructurées inscrites en encours sains</i>	1 306 743 1 331	1 331 484 187
Encours douteux hors créances rattachées <i>dont encours douteux compromis hors créances rattachées</i>	59 631 41 791	52 011 37 447
Provision pour dépréciation des créances y compris provision pour actualisation et décote Neiertz <i>dont provision pour dépréciation des douteux compromis</i>	36 588 27 269	33 943 25 167
Taux de couverture	61,36 %	65,26 %
Encours global activité crédit	1 366 373	1 383 495
Taux d'encours douteux	4,36 %	3,76 %
Taux de provisionnement global (Provision/Encours global)	2,68 %	2,45 %

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ BANQUE (EN K€)

	2024	2023
Encours sains hors créances rattachées	2 992	5 311
Encours douteux hors créances rattachées <i>dont encours douteux compromis hors créances rattachées</i>	1 611 0	1 751 0
Provision pour dépréciation des créances	1 293	1 404
Taux de couverture	80,28 %	80,18 %
Encours global CAV/Épargne	3 353	6 926

● **OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES
À REVENU FIXE (EN K€)**

En K€	2024	2023
OAT taux fixe	-	-
FCT obligations mezzanines et subordonnées	-	-
Titres à taux fixe	12 000	-
TOTAL	12 000	-

● **ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (EN K€)**

Ce poste comprend notamment les SICAV. Une partie de ces titres sont éligibles dans les actifs liquides de haute qualité de niveau 1, pour le calcul du LCR.

En K€	2024	2023
SICAV éligibles au LCR	-	-
SICAV monétaires	-	-
TOTAL	-	-

● **VALEURS IMMOBILISÉES**

MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels et licences	LINÉAIRE	4 À 7 ANS
Agencements	LINÉAIRE	4 À 10 ANS
Matériel de transport	LINÉAIRE	4 ANS
Matériel et outillage	LINÉAIRE	5 ANS
Gros Œuvre	LINÉAIRE	60 ANS
Façade Étanchéité	LINÉAIRE	30 ANS
Equipements Techniques	LINÉAIRE	20 ANS
Aménagements	LINÉAIRE	10 ANS
Matériel de bureau	LINÉAIRE	5 À 10 ANS
Mobilier	LINÉAIRE	7 À 10 ANS
Matériel informatique	LINÉAIRE	4 ANS

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE (EN K€)

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture	Amort. et Prov.	Montant net
Immobilisations incorporelles en cours	155	365	0	520	0	520
Certificat	0	0	0	0	0	0
Logiciels	27 614	626	0	28 240	-26 216	2 024
Immobilisations incorporelles	27 769	991	0	28 760	-26 216	2 544
Terrains	1 054			1 054	0	1 054
Constructions	8 322	0	-0	8 322	-3 821	4 501
Agencements	9 202	1 436	0	10 638	-6 201	4 437
Matériel de transport	53	0	0	53	-53	0
Mobilier de bureau	4 502	426	0	4 927	-4 261	667
Immobilisations corporelles en cours	27	0	20	7	0	7
Immobilisations corporelles	23 160	1 862	20	25 002	-14 336	10 665
TOTAL GÉNÉRAL	50 929	2 853	20	53 762	-40 553	13 209

● AUTRES ACTIFS

En K€	2024	2023
Dépôt de garantie	40	1 960
Divers	5 471	5 990
Impôts différés	840	-
TOTAL	6 351	7 950

● COMPTES DE RÉGULARISATION

En K€	2024	2023
Remises à l'encaissement et autres instances	339	591
Charges ou produits constatés d'avance	2 364	1 005
Produits à recevoir sur IFT	318	4
Autres produits à recevoir	8 645	9 761
TOTAL	11 665	11 362

Notes sur le bilan passif

• DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste représente les encours de refinancement obtenus d'établissements de crédit. En durée restante, la ventilation est la suivante (en K€) :

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 MOIS	3 MOIS < 6 MOIS	6 MOIS < 1 AN	1 AN < 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Comptes et emprunts	2 078	30 000	-	-	-	32 078	63 514
Dont à vue	1 966	-	-	-	-	1 966	2 964
Dont à terme	113	30 000	-	-	-	30 113	60 551
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 078	30 000	-	-	-	32 078	63 514

• OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Cette rubrique augmente avec le développement des activités Comptes à vue et Épargne, elle regroupe les éléments suivants :

En K€	2024	2023
Comptes à vue	193 367	324 561
Comptes d'épargne	619 829	745 373
Dont Compte Épargne logement	1 565	1 560
Dont Plan Épargne logement	7 654	10 924
Dont autres épargnes réglementées	257 236	339 236
Dettes rattachées	31	60
Comptes d'instance	789	71
TOTAL	814 017	1 070 065



● DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Ce poste regroupe essentiellement les opérations de refinancement de Socram Banque (titres de créances négociables et émissions obligataires

liées à la titrisation). En durée résiduelle, la ventilation des dettes représentées par un titre est la suivante :

DURÉE RÉSIDUELLE (en K€)	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2024	Total 2023
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	50 000
Titres négociables à terme	38 000	30 000	30 000	15 000	-	113 000	288 000
Emprunts obligataires	-	-	-	440 000	-	440 000	-
Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Taux révisable	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées aux opérations sur titres	1 677	-	-	-	-	1 677	3 963
Intérêts courus sur titres négociables	1 498	-	-	-	-	1 498	3 963
Intérêts courus sur emprunts obligataires	179	-	-	-	-	179	-
TOTAL	39 677	30 000	30 000	455 000	-	554 677	341 963

● AUTRES PASSIFS

En K€	2024	2023
Personnel, organismes sociaux	4 547	3 507
Autres charges à payer	7 636	8 172
Prime d'émission obligataire liée à la titrisation	4	-
Autres comptes de régularisation	2 943	1 311
Divers	2 698	3 249
Impôt différé	-	57
TOTAL	17 828	16 296

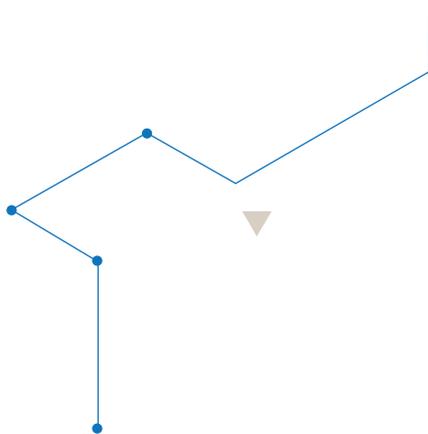
● PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements en suspens liés à l'activité Compte à vue avec plus de trois mois d'ancienneté font l'objet d'un provisionnement.

Les plans épargne-logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne-logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne-logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL.



Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne-logement.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision pour risque et charges inscrite en passif du bilan.

Une provision pour litiges a été constituée pour couvrir le risque sur des procédures en cours.

En K€	2024	2023
Compte suspens Banque	-	-
Provisions liées aux Plan Épargne Logement	299	432
Provision pour litiges	323	687
TOTAL	622	1118

● DETTES SUBORDONNÉES

Ce poste recouvre l'ensemble des souscriptions des emprunteurs au fonds mutuel de garantie, constitué entre tous les emprunteurs de Socram Banque.

Son fonctionnement et son contrôle sont décrits dans le règlement intérieur du Fonds Mutuel de Garantie des emprunteurs de Socram Banque.

La souscription au fonds de garantie demeure fixée à 2 % du crédit consenti. Elle alimente le « Fonds A ». Avec l'entrée en vigueur du CRD IV, ce dernier

n'est plus éligible dans le calcul des fonds propres réglementaires.

Le fonds de garantie A ainsi que les produits financiers issus de son placement, qui alimentent le « Fonds B », sont destinés à couvrir le risque d'irrecouvrabilité des créances des sociétaires défaillants.

ÉVOLUTION DU FONDS DE GARANTIE SUR L'EXERCICE

En K€	Solde au 31/12/23	Sous-criptions	Remboursements	Capitalisation des produits	Utilisation par Socram	Utilisation	Rentrées sur créances	Solde au 31/12/24
Fonds A	43 337	11 160	-10 459	-	-1 751	-	-	42 287
Fonds B	10 346	-	-	43	-	-8 380	1 671	3 680
Réservation Fonds B	-6 436	-	-	-	-	3 124	-	-3 312
TOTAL	47 248	11 160	- 10 459	43	-1 751	-5 256	1 671	42 655

Le fonds B fait l'objet d'une gestion par génération annuelle de prêts. À titre prudentiel et comme l'exercice précédent, la réserve du fonds B est limitée à 90 % sur les recouvrements perçus sur des créances passées en pertes et les intérêts générés par le financement de l'activité de crédit de l'établissement.

● **CAPITAUX PROPRES HORS FRBG**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat net part de groupe	Capitaux propres consolidés part groupe	Minoritaires	Capitaux propres consolidés part groupe
Situation au 31/12/2022	70 000	16 316	144 846	2 710	233 872	0	233 872
Variation de capital	-	-	-	-	0	-	0
Distributions effectuées	-	-	-1 400	-	-1 400	-	-1 400
Autres variations	-	-	-337	-	-337	-	-337
Affectation du résultat N-1	-	-	2 710	-2 710	0	-	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 720	1 720	-	1 720
Situation au 31/12/2023	70 000	16 316	145 819	1 720	233 856	0	233 856
Variation de capital	-	-	-	-	0	-	0
Distributions effectuées	-	-	-1 575	-	-1 575	-	-1 575
Autres variations	-	-	-467	-	-467	-	-467
Affectation du résultat N-1	-	-	1 720	-1 720	-0	-	-0
Résultat de l'exercice	-	-	-	225	225	-	225
Situation au 31/12/2024	70 000	16 316	145 497	225	232 039	0	232 039

Le capital est composé de 3 500 000 actions d'un montant nominal de 20 Euros. Les primes d'émission proviennent de l'augmentation de capital effectuée en 1995 pour 1 761 K€ et des augmentations de capital effectuées en 1999 pour 14 555 K€.

● **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

En K€	2024	2023
FRBG	-	2 700
TOTAL	-	2 700

Socram Banque a décidé d'effectuer en 2021 une dotation au fonds pour risques bancaires généraux pour permettre de couvrir d'une part les risques de crédit non avérés dans un contexte économique incertain et d'autre part les impacts attendus sur la

transformation de la banque suite à la décision de rentrer dans une phase plus dynamique de la gestion extinctive des comptes à vue à partir de 2022. Une reprise de 2 700 K€ a été passée en 2024 afin de couvrir des charges liées à ces deux motifs.



Hors bilan

● ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS

CRÉDIT ACQUISITION VÉHICULES

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits acquisition véhicules" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 11 342 K€.

CRÉDIT TRAVAUX

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits travaux" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 1 805 K€.

DÉCOUVERTS AUTORISÉS NON UTILISÉS

Le montant des découverts autorisés et non utilisés, dans le cadre de l'activité Comptes à vue, s'élève à 5 977 K€.

En K€	2024	2023
Crédit acquisition véhicules	11 342	14 382
Crédit travaux	1 805	3 463
Découverts autorisés non utilisés	5 977	13 551

● ENGAGEMENT DE GARANTIE REÇUE

Un nouvel engagement de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité a pris effet au 1^{er} avril 2022. Le montant global s'élève à 150 000 K€, il se répartit conformément à la répartition du capital social.

Compte de résultat

Un compte de résultat est établi par activité (Crédit consommation et Banque de détail), les charges directes sont affectées par activité, les charges indirectes sont ventilées en utilisant des clés de répartition.

● CHARGES

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

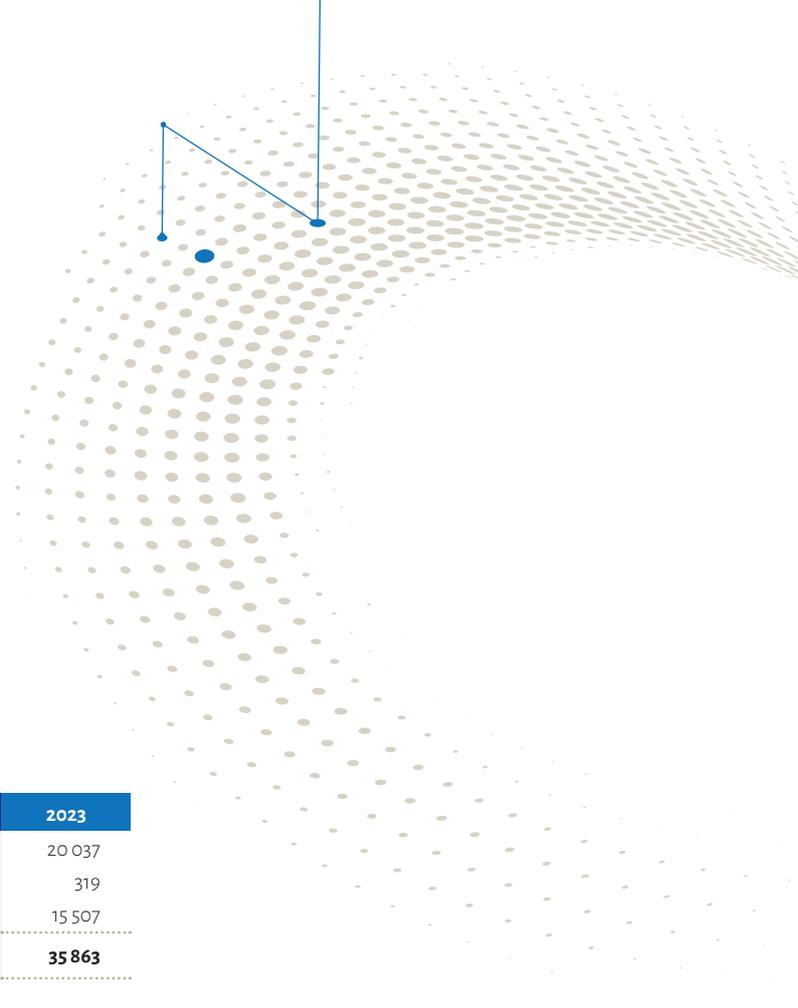
Ce poste comprend toutes les sommes versées aux organismes bancaires au titre des opérations de trésorerie, des opérations interbancaires, des opérations sur titres, ainsi que les charges sur instruments de taux et de recouvrement.

En K€	2024	2023
Charges sur opérations de trésorerie	29 641	12 863
Charges sur opérations à la clientèle	18 905	17 472
Charges sur opérations sur titres	20 695	8 942
Charges sur prestations de services financiers	2 287	3 065
Autres charges d'exploitation bancaire	- 990	759
TOTAL	70 537	43 101

COMMISSIONS CONSTATÉES EN CHARGES

Elles se décomposent en :

En K€	2024	2023
Commissions de placement	125	129
Commissions sur opérations de hors bilan	767	600
Commissions sur prestations de services financiers	177	254
Commissions sur opérations sur titres	11	73
TOTAL	1 079	1 056



CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Ce poste comprend :

En K€	2024	2023
Charges externes	19 556	20 037
Impôts et taxes	341	319
Charges de personnel	16 797	15 507
TOTAL	36 694	35 863

DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT

Elles correspondent à la dépréciation économique des immobilisations. Elles s'élèvent à 1 107 K€ sur l'exercice 2024.

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CRÉDIT

En K€	2024	2023
Dotations nettes aux provisions	1 865	- 386
Passages en pertes	4 048	5 013
Rentrées sur créances amorties	- 1 279	- 2 254
Garantie des pertes Mutuelles	- 30	- 6
Coût du risque avant Fonds de garantie B	4 604	2 368
Recours à exercer sur Fonds B	3 124	453
Pertes imputées sur Fonds B	- 5 185	- 3 171
Rentrées sur créances transférées sur Fonds B	1 671	1 909
Coût du risque	4 214	1 558

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CAV/ÉPARGNE

En K€	2024	2023
Dotations nettes aux provisions	- 111	- 163
Passages en pertes	557	694
Rentrées sur créances amorties	- 26	- 15
Coût du risque	420	516

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles concernent principalement :

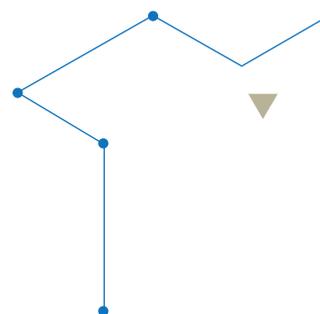
En K€	2024	2023
Provisions Risques et Charges	-	323
Divers	441	343
TOTAL	441	666

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant les taux d'impôts et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice, lorsque ces textes ne prévoient pas d'évolution du taux ou des règles fiscales applicables.



PREUVE D'IMPÔT (EN K€)

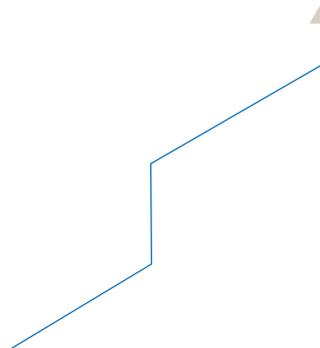
En K€	2024	2023
Résultat consolidé	225	1 720
Impôt comptabilisé	- 659	872
Résultat consolidé avant impôt	- 433	2 592
Taux d'impôt applicable	25,0 %	25,0 %
Impôt théorique	-108	648
Impact de la contribution sociale sur l'abattement de 760 K€	46	28
Crédit d'impôt	-	-
Total des différences temporaires	-	-
Total des différences permanentes	- 597	202
Impact des différentiels de taux	-	-
Effet des autres éléments	-	- 6
Total Impôt Théorique	- 659	872
Impôt comptabilisé	- 659	872

IMPÔT (IS)

En K€	Résultat	Impôt sur les sociétés
Résultat d'exploitation	- 3 347	659
Gains/pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat exceptionnel	2 914	-
Résultat avant IS	- 433	659

RÉPARTITION IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

En K€	2024	2023
Actifs d'impôts courants et différés	897	
Impôts courants	-	-
Impôts différés	897	
Passifs d'impôts courants et différés	238	872
Impôts courants	238	-
Impôts différés	-	872



● PRODUITS

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Ils se décomposent en :

En K€	2024	2023
Produits sur opérations de trésorerie	40 753	22 879
Produits sur opérations à la clientèle	60 766	50 812
Produits de placement	157	7
Produits sur moyens de paiement	345	580
TOTAL	102 021	74 278

COMMISSIONS PRODUITS

Elles se décomposent en :

En K€	2024	2023
Commissions sur opérations interbancaires	-	-
Commissions sur opérations à la clientèle	6 091	8 993
Commissions sur prestations de services financiers	-	25
TOTAL	6 091	9 018

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Ils concernent :

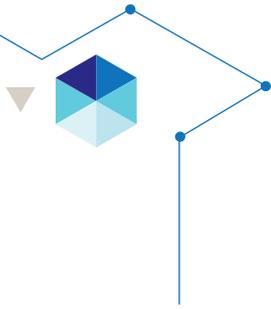
En K€	2024	2023
Commissions d'apport assurance en couverture de prêt	2 593	2 492
TOTAL	2 593	2 492

PRODUITS EXCEPTIONNELS

En K€	2024	2023
Divers	655	270
TOTAL	655	270

REPRISE FRBG

En K€	2024	2023
Reprise nettes aux provisions	2 700	300
TOTAL	2 700	300



Informations complémentaires

● ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt, destinées à réduire l'exposition globale de l'établissement au risque de taux n'ont pas à figurer dans les postes de hors bilan.

À titre d'information, les contrats non dénoués, sont regroupés en deux catégories :

- ▶ Les swaps payeurs taux fixe, destinés à couvrir les impasses futures à taux fixe par bande de maturité.
- ▶ Les swaps payeurs taux variable destinés à couvrir le risque attaché aux swaps des opérations de titrisation, ces derniers étant annulés dans la consolidation du FCT Titrisocram.

Positions conditionnelles en K€	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	TOTAL
SWAPS payeurs taux fixe liés aux titrisations	-	-	-
Autres SWAPS payeurs taux fixe	-	20 960	20 960
TOTAL	-	20 960	20 960

Compte tenu de la baisse des taux courts depuis leur conclusion, la valorisation des SWAP en valeur de marché à la clôture de l'exercice fait ressortir une moins-value latente de 413 K€.

● CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

À titre de garantie, Socram Banque procède sur certains contrats de crédit :

- ▶ à la prise de gage sur véhicules automobiles,
- ▶ au nantissement des licences de taxis.

● RÉSULTAT PAR ACTION

En l'absence d'actions propres, d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat par le nombre d'actions en circulation.

● HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES TOUTES TAXES COMPRISES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est le suivant :

(En €)	Groupe Y	PWC
Mission légale d'audit des comptes sociaux et consolidés	69 245	87 089
Missions spécifiques	-	9 185

● INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite hors charges patronales s'élèvent à la clôture de l'exercice à la somme de 941 K€.

Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Mutavie.

● RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE

Le total des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'élève à 66 K€.

L'ensemble des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier s'élève à 903 626 €.

● RÉPARTITION DES EFFECTIFS

	2024	2023
Cadre	88	83
Non Cadre	126	135

● TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice, il n'a pas été mis en place de transactions significatives avec des parties liées, qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

● ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement matériel n'est intervenu entre la date d'arrêté des comptes et leur approbation par le conseil d'administration

À la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOCRAM Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

● RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

● INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points-clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

POINT-CLÉ DE L'AUDIT : DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PORTANT SUR LES CRÉDITS À LA CONSOMMATION :

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Tel qu'indiqué dans la note « 4.1 Présentation des opérations avec la clientèle » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe SOCRAM Banque est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.</p> <p>Les encours de crédit supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir des données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs recouvrables estimés de ces créances.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction pour la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours.</p> <p>Les expositions aux risques de crédit envers la clientèle s'élèvent à 1 366 M€ au 31 décembre 2024, représentent près de 81% du total bilan consolidé de SOCRAM Banque au 31 décembre 2024.</p> <p>Le stock de dépréciation sur les encours de crédits à la consommation s'élève à 37 M€. Le coût du risque au titre des activités de crédits à la consommation sur l'exercice 2024 s'élève à 4,2 M€ (contre 1,6 M€ sur l'exercice 2023).</p> <p>Des éléments sur les expositions et le coût du risque sont détaillés dans les notes 5.2 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations sur les créances douteuses sur la clientèle.</p> <p>Nous avons, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de recensement des expositions et de calcul des dépréciations des différents encours de crédit ; ▶ apprécié le niveau approprié des paramètres utilisés par la direction pour le calcul des dépréciations au 31 décembre 2024 ; ▶ procédé à des recalculs indépendants de certains taux de provisionnement avec l'aide de nos spécialistes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOCRAM Banque par votre assemblée générale du 13 mai 2004 pour le cabinet Groupe Y Audit et du 5 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Groupe Y Audit était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

● OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

▸ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

● **RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Bordeaux et Niort, le 18 avril 2025,

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

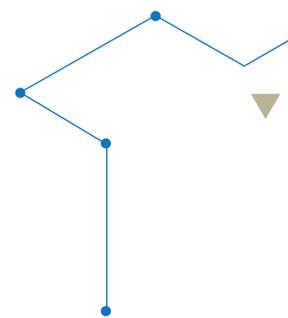
Groupe Y Audit

Gaël Colabella



Gaël COLABELLA

Pierre FROIDURE



Résolutions

Projet de résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 7 MAI 2025

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'exercice écoulé se traduit par un déficit.

Report à nouveau créditeur début de période	6 148 262,05€
Perte nette de l'exercice	-2 252 838,92€
Dividendes à hauteur de 0,00 euros par action	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau créditeur fin de période	3 895 423,13 €

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'administration, décide que le résultat de l'exercice 2024 sera affecté de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0,00 € par action	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau créditeur	3 895 423,13 €
	3 895 423,13 €

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2022	2023	2024
Dividende par action	0,40€	0,45€	0€

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce, approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'administration.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'année 2024.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de fixer à 80 000€ le montant maximal des jetons de présence à allouer au Conseil au titre de l'exercice en cours.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 aux dirigeants effectifs prévus à l'article L511-13 du Code monétaire et financier et aux catégories de personnel telles qu'énumérées par l'article L511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 903 626 €.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, renouvelle Monsieur Luca Haidari, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, renouvelle Monsieur Rémi Cerdan, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, renouvelle Monsieur Jérôme Marcel, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, renouvelle Madame Héléne N'Diaye, en qualité d'administratrice, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, renouvelle Monsieur Vincent Loizeil, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 25bis des statuts, renouvelle Monsieur Jocelyn Charlier, en qualité de censeur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement des formalités légales.



S.A. au capital de 70 000 000 € - RCS Niort 682 014 865
Siège social : 2 rue du 24 Février
CS 90 000 - 79092 Niort cedex 9

Tél : 05 49 77 49 77 - Fax : 05 49 09 09 01
www.socrambanque.fr